

SDIS 71

Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 mars 2023

Délibération n° 2023-15

Budget primitif 2023

Membres du CA.SDIS en exercice	:	25
Présents à la séance	:	17
Pouvoirs	:	2
Nombre de votants	:	19
Quorum	:	13
Date de la convocation	:	21 février 2023
Affichée le	:	21 février 2023
Procès-verbal affiché le	:	

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L. 1424-28 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. André ACCARY, Président du Conseil d'administration.

Étaient présents :

M. André ACCARY, M. Jean-Claude BÉCOUSSE, Mme Colette BELTJENS, M. Pierre BERTHIER,
M. Roland BERTIN, M. François BONNETAIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Frédéric BROCHOT,
Mme Carole CHENUET, M. Jean-François COGNARD, M. Thierry DESJOURS, M. Jean-Michel DESMARD,
M. Patrick DESROCHES, Mme Dominique LANOISELET, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Louis MARTIN,
M. Alain PHILIBERT

Suppléance(s) : -

Excusés :

Mme Marie-Claude BARNAY, non suppléée
M. Frédéric CANNARD, non suppléé
Mme Violaine GILLET, non suppléée
Mme Virginie PROST, non suppléée
M. Raymond BURDIN, non suppléé
Mme Claude CANNET, non suppléée
Mme Dominique MELIN, non suppléée
Mme Christine ROBIN, non suppléée

Pouvoirs :

Mme Marie-Claude BARNAY a donné pouvoir à M. Frédéric BROCHOT
M. Raymond BURDIN a donné pouvoir à M. Jean-Michel DESMARD

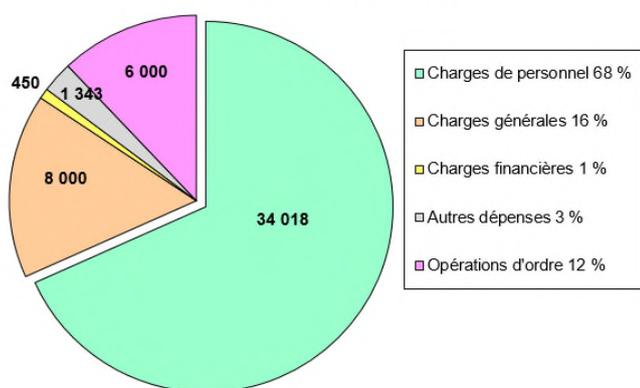
Secrétaire de séance : M. Frédéric BROCHOT

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Saône-et-Loire, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

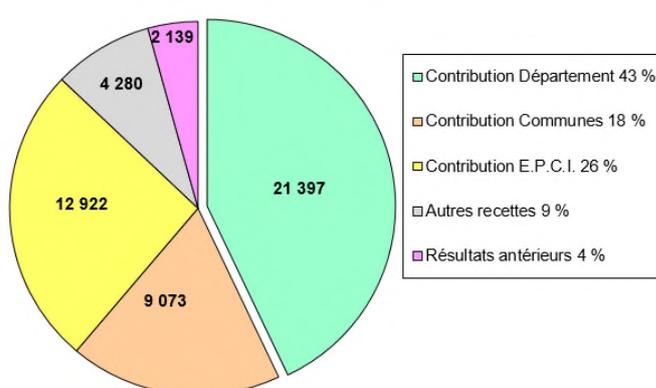
Le budget primitif engage le Conseil d'administration et, par conséquent, le service, sur le chemin des orientations présentées au travers de **la convention de partenariat n° 6 signée avec le Département** pour l'année 2023 uniquement (délibération n° 2022-53 du 5 décembre 2022), du **rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2023** (délibération n° 2022-54 du Conseil du 5 décembre 2022) **et du rapport d'orientations budgétaires** (délibération n° 2023-04 du 6 février 2023).

Ce projet de budget, pour l'année 2023, se traduit par **des grandes masses financières** qui peuvent être représentées de la façon suivante :

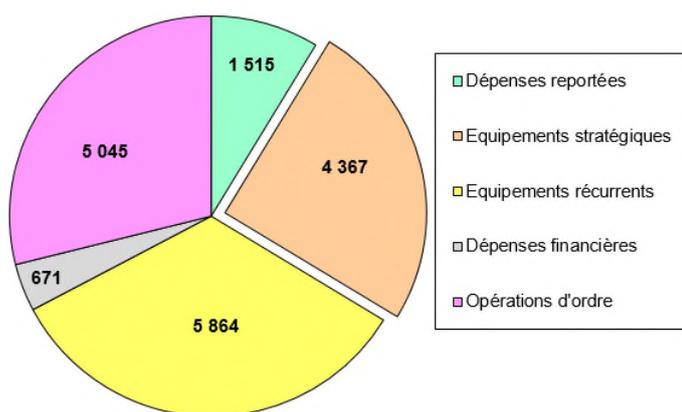
Dépenses Fonctionnement 49811 K€



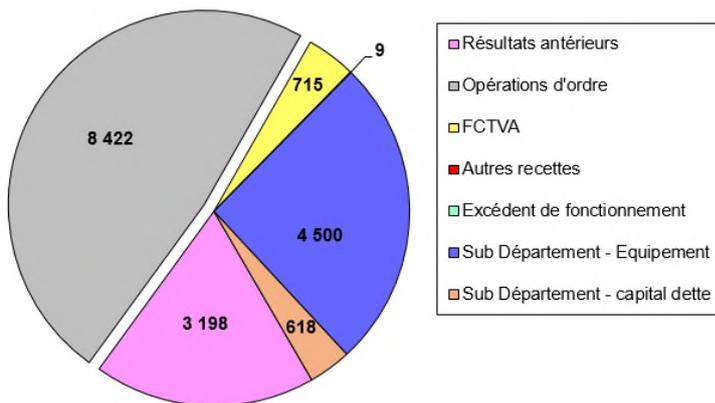
Recettes Fonctionnement 49811 K€



Dépenses Investissement 17462 K€



Recettes Investissement 17462 K€



Le compte administratif de l'année précédente et le budget primitif de l'année en cours sont présentés lors de la même séance du Conseil d'administration du SDIS 71, afin que la reprise des résultats des exercices antérieurs soit définitive.

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé de l'exercice 2022 est de +2.139 k€ et constitue une ressource pour le budget 2023. Les règles de la comptabilité publique prévoient qu'une partie de ce résultat puisse faire l'objet d'une affectation, par le Conseil d'administration, à la section d'investissement de l'exercice suivant, pour couvrir le besoin de financement éventuellement dégagé par la section d'investissement (solde d'exécution et restes à réaliser).

La section d'investissement est excédentaire au compte administratif de l'année 2022. Dans le cadre de la convention n°6 pour l'année 2023, le Département s'est engagé à verser une subvention unique de continuité de service en investissement de 4.500 k€. Ainsi, l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 est intégralement reporté en section de fonctionnement sur l'année 2023.

Cette hypothèse fait l'objet d'un projet de délibération d'affectation du résultat 2022, soumis aux membres du Conseil d'administration du SDIS 71, lors de cette même séance du 6 mars 2023, après l'adoption éventuelle du compte administratif 2022.

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé de l'exercice est de + 3.198 k€.

Les reports d'investissement à prendre en compte, hors AP/CP dont les crédits font l'objet d'un lissage, tel que prévu dans le règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° 2022-50, **sont de 1.515 k€ en dépenses** (il n'y a pas de report de recettes). Ces reports correspondent à des engagements comptables et juridiques et déboucheront donc sur des acquisitions ou des travaux :

- 72 k€ pour l'adaptation des tenues d'intervention,
- 94 k€ pour le matériel PMI et EPI,
- 1.350 k€ pour des acquisitions de biens garantissant la continuité du service et travaux.

Le résultat cumulé net de la section d'investissement, après prise en compte des reports, est de + 1.683 k€.

Résultats de l'exercice	2022
Section de Fonctionnement	
Résultat comptable de l'exercice	-1 145 657,56
Excédent antérieur reporté (compte 002 créditeur)	3 285 029,55
Résultat cumulé de l'exercice pour la section	2 139 371,99
Section d'Investissement	
Résultat antérieur reporté (compte 001 créditeur)	3 682 385,34
Solde d'exécution	-484 474,84
Résultat cumulé de l'exercice	3 197 910,50
Restes à réaliser en recettes	0,00
Restes à réaliser en dépenses (hors AP/CP)	1 514 932,26
Résultat cumulé de l'exercice pour la section	1 682 978,24

L'excédent global net, toutes sections confondues et après prise en compte des reports, est de + 3.822 k€ (4.638 k€ en 2021), tandis que le fonds de roulement est de 5.337 k€ (6.967 k€ en 2021).

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 49.811 k€, contre 45.418 k€ au BP 2022, soit une évolution de + 9,7 % ou + 4.393 k€.

1. - LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

1.1 - Les ressources de gestion de service

1.1.1. Les contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

La délibération n° 2022-55 du Conseil d'administration du 5 décembre 2022 fixe, de manière définitive, le montant global des contributions des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour l'année 2023, **qui s'élève à 21.995 k€**, soit une augmentation de 6% ou 1.245 k€ par rapport à l'année 2022.

La délibération n° 2022-56 du Conseil d'administration du 5 décembre 2022 fixe, quant à elle, les montants individuels définitifs des contributions des communes et des EPCI au financement du SDIS 71 pour l'année 2023.

1.1.2. La participation du Département

La participation du Département au budget du SDIS 71, pour l'année 2023, qui était prévue à hauteur **de 26.467 k€ à la Convention, pourrait s'élever à 26.514 k€ suite à l'ajustement au réel du remboursement du Swap**, répartis comme suit :

- 21.000 k€ de contribution de continuité de service en fonctionnement,
- 1.014 k€ de subvention en annuité, versée au réel, destinée au remboursement des emprunts, dont 397 k€ correspondant à la partie des intérêts de la dette (réajustée suite aux évolutions des taux d'intérêts) et 617 k€ à la partie capital,
- 4.500 k€ de subvention de continuité de service en investissement.

1.1.3. Les autres produits de gestion de service (chapitres 70, 74, 75, 013)

Les autres recettes liées aux produits de gestion de service s'élèvent à 1.583 k€ contre 953 k€ au BP 2022.

- Pour l'activité opérationnelle :

Nature de la ressource	DM 2022	BP 2023
Les interventions soumises à facturation	70 k€	70 k€
Les indisponibilités des transporteurs sanitaires privés (ITSP)	400 k€	425 k€
Les interventions réalisées sur autoroutes	209 k€	200 k€
Les services de sécurité	10 k€	20 k€
Les interventions réalisées dans les départements limitrophes	40 k€	40 k€
Conventions avec les hôpitaux et autres	194 k€	159 k€

Lors du Conseil d'administration du SDIS 71 du 5 décembre 2022, les montants facturés dans le cadre des interventions payantes ont été revus par la délibération n° 2022-65 concernant les prestations payantes à titre opérationnel, et par la délibération n° 2022-66 concernant les prestations payantes pour les autres domaines. Pour le BP 2023, le montant prévisionnel reste inchangé par rapport à l'année précédente, les hausses de tarifs risquant fortement d'être compensées par la diminution de la demande d'intervention des pompiers.

Les ITSP étaient budgétées à hauteur de 350 k€ au BP 2022 puis 400 k€ après DM, avec un tarif national fixé à 200 € par intervention en 2022 (124 € en 2021). Le BP 2023 prend en compte la mise en place de nouvelles gardes ambulancières et la diminution espérée de ces missions qui ne relèvent pas de l'urgence, grâce au travail effectué en lien avec le SAMU et l'ATSU.

- Pour l'activité fonctionnelle :

Nature de la ressource	DM 2022	BP 2023
Les participations extérieures pour les formations à l'école départementale	14 k€	62 k€
La maintenance du réseau ANTARES pour SSU	28 k€	28 k€
Les atténuations de charges liées aux frais de personnels	156 k€	330 k€
Autres produits	2 k€	209 k€
Le FCTVA	40 k€	40 k€

Les atténuations de charges correspondent à divers remboursements d'organismes ou collectivités, liées aux frais de personnels, comme le remboursement des primes de fin d'années par les collectivités, et s'élèveraient à 330 k€ en raison notamment de la mise à disposition de l'ENSOSP de deux agents gradés du SDIS 71 depuis 2022 (agents rémunérés par le SDIS 71 que l'ENSOSP remboursera en 2023).

Les autres produits de gestion courante correspondaient, au BP 2022, seulement à la location d'un terrain de Louhans pour une antenne météorologique et à la location du cabinet médical de Louhans au Centre de gestion. Avec le passage en M57, ce chapitre intègre désormais les débits et pénalités reçus pour près de 9 k€, les produits divers de gestion courante tels que les remboursements d'assurances, classiquement estimés à 100 k€ (100 k€ sont inscrits en parallèle en dépenses pour réparer les éventuels sinistres), et des écritures de régularisation de rattachements et des recettes diverses liées au renfort extérieur.

1.2 - Les autres ressources réelles

1.2.1. Les produits financiers (chapitre 76)

Des produits financiers sont attendus à hauteur de 33 k€. Le taux de l'emprunt à taux variable swapé s'est envolé, mais grâce au contrat de swap, le SDIS 71 refacturera à la Cafil tout ce qui dépasse le taux swapé de 1,98 %. Les annuités de l'emprunt augmentent donc en dépenses de fonctionnement, mais une partie est récupérée en recettes.

1.2.2. Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Les produits exceptionnels sont, avec le passage en M57, uniquement constitués des mandats annulés sur exercices antérieurs provisionnés pour 1 k€, et des produits de cession d'immobilisation estimés à 20 k€, soit un total de 21 k€, contre 120 k€ au BP 2022 et 243 k€ après DM en raison des remboursements d'assurances notamment.

1.2.3. La reprise sur provision (chapitre 78)

Une reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants est prévue à hauteur de **20 k€**, comme au BP 2022, pour acter le paiement de créances pour lesquelles une dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants avait été constatée en 2022 (titres émis mais somme non recouvrée).

1.3 - Le résultat reporté (002)

L'excédent global de l'exercice 2022, correspondant à la différence comptable entre les recettes et les dépenses effectivement réalisées durant l'année, est de + 2.139 k€ (3.285 k€ en 2021). Il est maintenu en section de fonctionnement, afin de couvrir l'augmentation à venir des charges à caractère général et des charges de personnel.

2. - LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2.1 - Les charges à caractère général (chapitre 011)

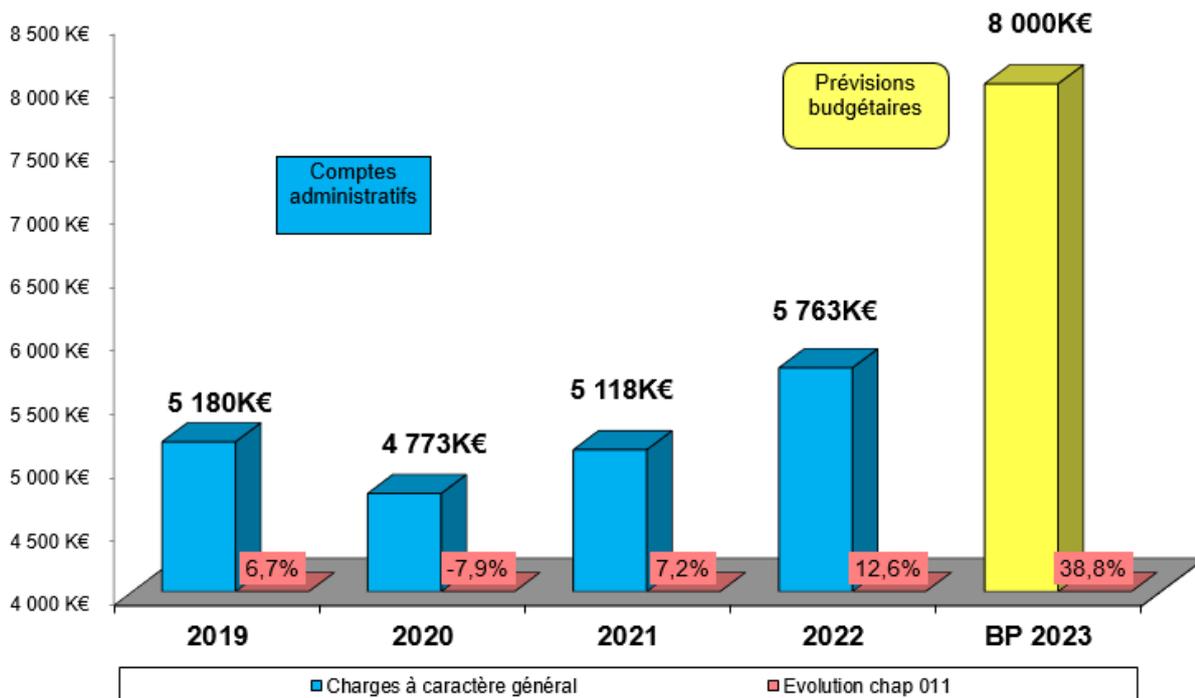
Cette catégorie correspond aux dépenses nécessaires pour assurer le fonctionnement quotidien et régulier du SDIS 71. Parmi celles-ci, on peut citer les dépenses de fluides (carburants, gaz, électricité, eau, assainissement), les frais de télécommunications et d'affranchissement, les frais d'entretien du patrimoine (mobilier, matériels, bâtiments), les contrats de maintenance, l'assurance des biens, les acquisitions de petits matériels d'incendie, administratif et de fournitures diverses.

Cette masse est décomposée en plusieurs postes :

- **Les divers postes de dépenses générales**, hors fluides énergétiques, sont de l'ordre de **5.050 k€**, soit une hausse de 908 k€ ou 21,9 % par rapport au BP 2022 et 24 % par rapport aux DM 2022.
- **Le poste des fluides énergétiques est de 2.950 k€**, soit une hausse de 104 % par rapport au BP 2022 et 41 % par rapport aux DM 2022, prenant en compte les incertitudes liées à l'évolution du coût des énergies. Ce poste de dépenses est susceptible de faire l'objet d'un ajustement en cours d'année, dans le cadre d'une décision modificative.

Globalement, les prévisions budgétaires de charges à caractère général pour 2023, augmentent de 43 % par rapport au BP 2022 et 29 % par rapport aux DM. Elles passent de 5.588 k€ au BP 2022 et 6.185 k€ après DM, à 8.000 k€ au BP 2023.

CHARGES A CARACTERE GENERAL



2.2 - Les charges de personnel (chapitre 012)

Après une ambitieuse phase de renforcement des effectifs sur la période 2020-2022, liée au déploiement du projet d'établissement, l'année 2023 se caractérisera par une stabilisation des effectifs du service. Néanmoins, la poursuite de la politique logistique de l'établissement et l'impact d'une seconde mise à disposition d'un officier de sapeurs-pompiers professionnels auprès de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers professionnels (ENSOSP) exigent encore quelques ajustements de la ressource humaine.

Par ailleurs, la masse salariale 2023 sera significativement impactée par l'effet en année pleine des mesures nationales intervenues durant l'exercice 2022. Ces mesures concernent principalement la revalorisation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires intervenue le 1^{er} juillet 2022, la réforme statutaire relative aux cadres d'emplois de la catégorie B intervenue au 1^{er} septembre 2022, ainsi que la revalorisation des montants de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1^{er} octobre 2022.

Outre ces effets "report" et bien que la maîtrise de la masse salariale reste un objectif constant de l'établissement, plusieurs autres facteurs d'évolution issus des politiques du SDIS 71 ou subis par ce dernier, sont à relever pour l'exercice 2023. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière d'accompagnement et de développement du volontariat et de l'engagement citoyen se traduira par des mesures de valorisation de l'engagement des personnels volontaires.

L'ensemble de ces mesures impactant la masse salariale 2023 est présenté ci-après.

○ Dépenses de personnels SPP et PATS

• Effectifs

En conformité avec les mesures fixées dans le projet d'établissement en mars 2021 et la politique d'accompagnement logistique conduite par le service, la création d'un emploi permanent supplémentaire de logisticien contrôleur-EPI (catégorie C) sera proposée au conseil d'administration en 2023.

En outre, le remplacement d'un élève colonel mis à disposition auprès de l'ENSOSP depuis le 1^{er} novembre 2022 se traduira par effet "cascade" par le recrutement supplémentaire d'un officier de sapeurs-pompiers professionnels. Bien que la rémunération de l'agent mis à disposition soit prise en charge par l'ENSOSP et compensée par une recette (remboursement au profit du SDIS 71), ce dispositif se traduira mécaniquement par une charge supplémentaire sur le chapitre 012.

Le recours aux contrats de remplacement, afin de répondre à court terme aux difficultés générées par l'absence ou le départ d'un agent permanent est pris en compte. Néanmoins, la décision de remplacement temporaire sera enclenchée après analyse stricte des nécessités du service. La création d'un emploi temporaire pour faire face à un accroissement d'activités, lié à la conduite de dossiers stratégiques portant sur la modernisation du système d'information des ressources humaines (SIRH), sera également prise en compte.

La masse salariale 2023 intégrera, par conséquent, le déploiement en cours d'exercice de ces nouveaux emplois permanents, le recours temporaire aux personnels contractuels ainsi que **les effets en année pleine des recrutements effectués au cours de l'année 2022**.

Globalement, l'impact annuel des mesures portant sur la gestion des emplois de fonctionnaires ou contractuels est estimé à 204 k€.

• Effet noria

Le turn-over résultant du remplacement des agents ayant quitté l'établissement par des personnels plus jeunes induit, par ailleurs, une diminution de la masse salariale, à raison d'environ 78 k€.

• Mesures statutaires - traitements

- *Effet report des mesures réglementaires 2022 :*

La revalorisation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires (+ 3,5 % au 1^{er} juillet 2022) génère, par un effet report, une dépense significative sur l'exercice 2023, à hauteur de 400 k€.

De même, suite à la parution de six décrets, le 31 août 2022, les grilles de rémunération des agents de catégorie B en début de carrière ont été revalorisées, à compter du 1^{er} septembre 2022. Cette revalorisation se traduira automatiquement, en 2023, par un effet report venant impacter la masse salariale pour un montant estimé à 38 k€.

- *Impact de nouvelles mesures réglementaires en 2023 :*

Au vu des prévisions d'évolution de l'indice des prix à la consommation, une augmentation du SMIC devrait intervenir en 2023 et entraîner mécaniquement un ajustement du traitement minimum de la fonction publique. Cette situation mérite une vigilance particulière quant à son impact sur les charges de personnels en 2023 qui peut être estimé à environ 60 k€.

Par ailleurs, diverses réformes statutaires devraient intervenir en 2023 (refonte de grilles de rémunération, réforme des conditions d'attribution de la NBI aux adjudants de sapeurs-pompiers, instauration du régime indemnitaire des officiers occupant l'emploi de sous-directeur notamment). Ces futures mesures conduisent le service à provisionner des crédits pour 2023, à raison de 188 k€.

- Déroulement de carrières des SPP et PATS

L'effet GVT (glissement-vieillesse-technicité) correspond aux incidences budgétaires inhérentes aux avancements de grades et d'échelons des personnels au titre de leur déroulement de carrière (en année courante 2023). Son impact est estimé à environ 158 k€, soit un GVT d'environ 0.5 %.

- Continuité de service – mise en œuvre de nouveaux services d'astreinte

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une logistique départementale au service des unités opérationnelles et afin de renforcer la continuité du service en matière de distribution des secours, un dispositif d'astreinte sera déployé en 2023 dans les domaines de la logistique opérationnelle, de l'assistance mécanique, des systèmes d'information et de communication.

L'impact de cette mesure en 2023 est estimé à environ 30 k€.

- Dépenses inhérentes au volontariat

- Indemnisation horaires des sapeurs-pompiers volontaires

Des adaptations du périmètre d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires produiront leurs effets en 2023.

Ces évolutions sont liées à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'engagement opérationnel concernant les personnels volontaires, à des mesures de valorisation de l'engagement de ces mêmes personnels, au déploiement de nouveaux formats de formations, ainsi qu'aux évolutions des pratiques d'indemnisation liées à l'élaboration du nouveau règlement de formation, pour un coût global estimé de 311 k€.

Ce nouveau périmètre intégrera notamment les évolutions suivantes :

- mise en œuvre d'une garde "véhicule léger infirmier" (VLI) sur le secteur de la compagnie de Louhans,
- nouvelles formations d'équipier incendie SPV et de chef d'équipe,
- indemnisation des interventions effectuées par les sapeurs-pompiers volontaires durant leur service de garde.

À ces mesures, il convient d'ajouter les effets de la réévaluation annuelle du taux de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires au titre de l'année 2023, mais également l'effet report de la hausse de 3.5 % intervenue en octobre 2022. Ainsi, les effets conjugués de ces revalorisations pourraient avoir un impact de l'ordre de 146 k€ sur le prochain exercice.

- Avantages retraites des SPV

Outre l'impact de la réévaluation annuelle du taux de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires, la prise en compte de nouveaux allocataires éligibles, ainsi qu'une revalorisation significative de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR) en 2022, impactent fortement le budget du SDIS 71.

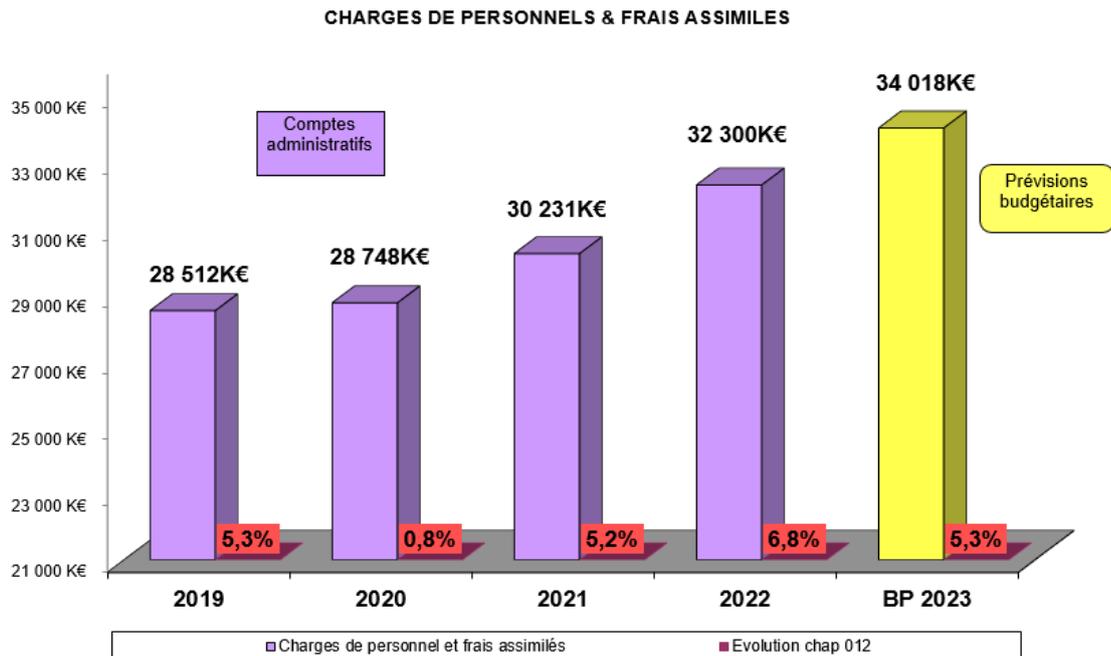
Le nouveau dispositif prévoit ainsi la création d'un nouveau seuil de prestation dès 15 ans de service, le doublement de la prestation pour les vétérans justifiant de 20 et 25 ans de service, ainsi qu'une augmentation du montant de cette même prestation de 75 % dès 30 ans de service et de 50 % à compter de 35 ans.

Globalement, l'augmentation des dépenses liées au financement des différentes prestations de fin d'activité des sapeurs-pompiers volontaires est estimée, pour 2023, à 198 k€.

- Compte d'engagement citoyen (CEC)

La contribution annuelle du SDIS 71 au financement du CEC viendra s'ajouter aux contributions restant à régler au titre des années antérieures pour un coût global estimé de 42 k€.

Compte tenu de ce qui précède, le chapitre des dépenses de personnels passerait de 31.700 k€ au BP 2022 et 32.303 k€ en 2022, après DM, à 34.018 k€ au BP 2023, soit une augmentation de 7,3% par rapport au BP 2022 ou 5,3 % après DM.



2.3 - Les autres dépenses de gestion courante (chapitre 65)

Elles regroupent notamment les subventions versées aux diverses associations, qui font l'objet d'un rapport de présentation exposé préalablement lors de cette séance et d'une délibération spécifique.

Associations	Subventions versées en 2022	Propositions 2023
Union départementale des sapeurs-pompiers 71	31 000 €	31 000 €
Union départementale des sapeurs-pompiers 71- sections JSP	28 560 €	30 000 € *
Amicale des personnels de la DDSIS	20 145 €	23 718 €
Œuvre des pupilles des orphelins des sapeurs-pompiers	2 900 €	2 900 €
Le Bon Samaritain	/	1 000 €
TOTAL	82 605 €	88 618 €

* Il est à préciser que le montant de la subvention versée à l'UDSP 71 pour les sections JSP ne sera connu qu'en cours d'année, étant fonction du nombre de JSP. Le montant inscrit est donc un montant maximum pouvant être engagé.

Sur ce chapitre budgétaire se retrouvent également la participation obligatoire du SDIS 71 à l'entretien du réseau national de transmission ANTARES (depuis 2012) provisionnée pour 115 k€, l'adhésion à Territoires Numériques BFC pour 26 k€ et d'autres dépenses informatiques pour 67 k€.

Figurent également les prévisions de remboursements de frais d'interventions réalisées par des SDIS limitrophes sur le territoire départemental pour 30 k€, une prévision de 3 k€ pour les créances admises en non-valeur et créances éteintes, les intérêts moratoires pour 1 k€, les indemnités des élus pour 36 k€, ainsi que les cotisations sociales correspondantes et les remboursements de leurs frais de déplacement pour 10 k€.

À ce montant, s'ajoute **la somme de 927 k€** inscrite en tant que **charges diverses de gestion courante**, pour permettre au SDIS 71 de faire face aux imprévus, comme pouvaient le permettre les dépenses imprévues de la M61 (2.030 k€ au BP 2022).

Ainsi, en M61, comme dans d'autres normes comptables, telle que la M14 pour les communes, le système des dépenses imprévues permettait d'isoler sur deux chapitres sans réalisation (en fonctionnement et en investissement) un montant de dépenses facilement identifiable pour l'assemblée délibérante, sans que cette enveloppe ne soit systématiquement mobilisée. Cela n'est plus possible en M57 où les dépenses imprévues n'existent plus en tant que telles, car elles ne doivent plus comporter de crédits de paiement et ne doivent plus participer à l'équilibre du budget.

Comme précisé dans la foire aux questions du site de la DGCL, en M57, il convient de retenir une nouvelle approche des dépenses imprévues. **L'absence de chapitre pour dépenses imprévues conduit à inscrire et répartir l'ensemble des crédits ouverts sur les autres chapitres budgétaires réels ou d'ordre.** Le budget reste un acte de prévision. Sous réserve du correct respect des règles d'équilibre définies par l'article L.1612-4 du CGCT, la ventilation des prévisions de dépenses par chapitre et article, dès lors qu'elle a bien considéré les ouvertures nécessaires pour honorer les dépenses obligatoires, ne peut être considérée comme insincère. La faculté de procéder à des virements de crédits entre chapitres, prévue par la M57, confirme le caractère prévisionnel de la répartition des crédits, en particulier ceux qui ne sont pas destinés à des dépenses obligatoires. Il n'y a donc pas de difficulté, au regard du principe de sincérité, à ventiler l'intégralité du montant des ouvertures de crédits possibles sur les chapitres d'exécution.

En résumé, le référentiel M57 impose de répartir toutes les inscriptions de crédits sur les chapitres d'exécution, obligation qui n'est pas contraire au principe de sincérité fixé par l'article L.1612-4 du CGCT.

Le chapitre s'élèvera **donc à 1.303 k€** au BP 2023, pour prendre en compte la nouvelle approche de la M57, **contre 346 k€ au BP 2022.**

2.4 - Les autres dépenses réelles

2.4.1 Les charges financières (chapitre 66)

Elles correspondent au paiement des intérêts des emprunts contractés par le SDIS 71. Figurent notamment ici :

- les intérêts des emprunts consacrés aux plans Immo 1 & 2, pris en charge par le Département, pour 397k €, prenant en compte la hausse des taux,
- les intérêts des emprunts, à la charge du SDIS 71 et les frais financiers tels que les ICNE prudemment estimés à 53 k€.

Comme évoqué dans la partie recettes de ce rapport, en contrepartie, grâce au contrat de swap, le SDIS 71 refacturera à la Cafil tout ce qui dépassera le taux swapé de 1,98 %. Cet emprunt faisant partie des emprunts que le Département rembourse au SDIS 71, ce dernier bénéficiera également des recettes du Swap.

L'ensemble de ces charges financières passe de 386 k€ au BP 2022 à 450 k€ au BP 2023, soit une augmentation de 16,5 %.

2.4.2 Les charges spécifiques (chapitre 67)

Les charges spécifiques, dites charges exceptionnelles en M61, sont constituées, en M57, des annulations de titres sur exercices antérieurs, et sont inscrites à hauteur de **20 k€**, contre 3 k€ au BP 2022 mais qui n'ont pas été suffisants.

2.4.3 Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Les dotations aux provisions, constituées pour faire face à d'éventuelles dépréciations de créances, **sont inscrites à hauteur de 20 k€, comme au BP 2022**. Elles visent à acter comptablement le fait que des titres ont été émis, mais que les recettes correspondantes n'ont pas encore été recouvrées.

Globalement, les dépenses réelles de la section de fonctionnement passeraient de 40.068 k€ au BP 2022 et 40.467 k€ après DM, à 43.811 k€ au BP 2023, soit une augmentation de 3.743 k€ ou 9,3 % de BP à BP, tandis que **les recettes réelles de cette même section** passent de 39.724 k€ au BP 2022 et 40.123 k€ après DM, à 45.049 k€ au BP 2023, soit une hausse de 13,4 % de BP à BP.

L'épargne brute réellement dégagée, calculée sur la base du compte administratif 2022 (hors dépenses imprévues) est de 1.771 k€ (3.333 k€ au compte administratif 2021) et l'épargne nette de 1.098 k€ (2.680 k€ en 2021).

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre, reports inclus, à 17.462 k€.

Afin de mieux mesurer l'action du SDIS 71, et donc les inscriptions nouvelles pour 2023 par rapport à 2022, les différents chiffres annoncés ci-dessous ne sont pas cumulés avec les reports.

1. - LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Les ressources de la section d'investissement sont de deux sortes : les recettes financières et les recettes d'équipement. Ces dernières sont la variable d'ajustement de cette section pour atteindre l'équilibre.

1.1 - Les recettes financières

1.1.1 Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Il correspond à la restitution d'une partie de la TVA versée par le SDIS 71 au titre des dépenses d'équipement.

Pour 2023, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2021, auxquelles est appliqué un taux de 16,404 %, soit un **montant total qui pourrait s'élever à 715 k€ contre 780 k€ au BP 2022**.

1.1.2 La subvention en annuité du Département

Elle est de **618 k€ et correspond au financement, par le Département, du remboursement de la part en capital des emprunts** souscrits par le SDIS 71, pour les équipements structurants (Immo 1 & 2).

Après la prise en compte de ces deux éléments, et de 10 k€ prévus pour les cessions d'immobilisations, **les recettes financières externes passeraient de 1.379 k€ au BP 2022 à 1.342 k€ au BP 2023**.

1.2 - Les recettes d'équipement

En provenance du Département, une **subvention globale de continuité de service en investissement est prévue à hauteur de 4.500 k€ pour l'année 2023**, contre 1.901 k€ en 2022 (continuité et participation au plan Immo 3).

Comme les années précédentes, le SDIS 71 n'aura donc pas besoin de recourir à l'emprunt en 2023, grâce à la politique volontariste du Département.

1.3 - Le solde de l'exercice antérieur

L'excédent de l'exercice 2022, pour cette section d'investissement, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses effectivement réalisées durant l'année, **est de + 3.198 k€**.

Les crédits reportés s'élèvent à 1.515 k€ hors AP/CP. Budgétisés sur l'exercice 2022, ils seront, en réalité, exécutés sur l'exercice 2023. **Après neutralisation des reports, l'excédent net est de 1.683 k€**.

2. - LES CHARGES D'INVESTISSEMENT

2.1 - Les dépenses financières

Le capital à rembourser passe de 673 k€ au BP 2022 à **672 k€ au BP 2023**, dont 618 k€ correspondent au remboursement du capital des emprunts réalisés pour les dossiers immobiliers stratégiques Immo 1 & 2.

2.2- Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif de l'exercice 2023 peuvent être scindées en deux catégories. Rappelons que les différentes sommes évoquées ci-dessous ne tiennent pas compte des reports de crédits.

2.2.1 Les dossiers individualisés en autorisations de programme (AP/CP)

Les dépenses d'équipement individualisées en AP/CP sont de 3.474 k€, hors reports de crédits, et 4.367 k€ lissage des crédits de paiement 2022 compris.

Il est à préciser que le plan véhicules 3 est clôturé par une délibération présentée lors de ce même Conseil d'administration, les crédits 2023 n'étant que des reports (138 k€), et que le plan Immo 3 sera clôturé en cours d'année, les crédits 2023 n'étant que des reports (15 k€).

Il est également à préciser que la construction de la caserne de Louhans Nord avait été annoncée comme une nouvelle AP/CP pour l'année 2023 aux rapports RERCP et ROB. Cependant, il est trop tôt pour pouvoir présenter une délibération définissant de manière précise le projet. Les 70 k€ concernés sont donc inscrits en continuité de service, pour pouvoir commencer à financer les études de ce projet. L'AP/CP sera créée à l'occasion d'une future décision modificative.

- **Les acquisitions de véhicules (plan Véhicules 4)**

Le quatrième plan d'acquisition de véhicules est matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 2021-01. Il a été lancé par délibération n° 2020-18, pour un montant total de 5.700 K€ répartis entre les années 2021 et 2023, et modifié dans ces crédits de paiement par les délibérations n° 2021-13, n° 2021-40, n° 2022-19, n° 2022-43 et n° 2022-58 pour amener son montant global à hauteur de 7.481 k€.

Le financement des crédits de paiement de ce programme est notamment assuré par la participation de continuité de service versée par le Département.

L'exécution de ce plan d'équipement se résume ainsi :

2021	2022	2023	2023	TOTAL
1.022 K€	2.815 K€	3.064 K€	580 K€	7.481 K€

Il faut déduire des crédits de paiement 2022 et donc ajouter aux crédits de paiement 2023 la somme de 706 k€ de crédits 2022 lissés sur 2023.

- **Construction du CIS La Clayette**

Il s'agit d'une opération immobilière initialement prévue dans le plan immobilier n° 3, dont le programme a évolué, afin d'intégrer les axes du projet d'établissement. Cette opération est matérialisée budgétairement par une autorisation de programme n° 2022-01 actée par délibération n° 2022-09 pour un montant total de 1.500 k€ et ajustée dans ses crédits de paiement par délibérations n° 2022-30 et n° 2022-42.

2022	2023	2024	TOTAL
61 k€	410 k€	1.029 k€	1.500 k€

Il faut déduire des crédits de paiement 2022 et donc ajouter aux crédits de paiement 2023 la somme de 35 k€ de crédits 2022 lissés sur 2023.

2.2.2 Les autres dépenses d'équipements

Les autres dépenses d'équipement ont été priorisées en fonction du plan d'actions du SDIS 71 pour les années 2021-2026.

Les dépenses d'équipement hors reports seraient de 5.754 K€ au BP 2023, contre 4.200 k€ au BP 2022. Elles prennent en compte la somme de 755 k€ de crédits permettant au SDIS 71 de faire face à des dépenses non budgétées, qui, en M61, aurait été créditées en dépenses imprévues, et qui n'apparaissent pas dans les tableaux ci-dessous.

S'ajoute à ces dépenses le versement d'une subvention de 110 k€ au profit du projet NexSIS (80 k€ déjà versés en 2022, et 110 k€ prévus en 2024). Cette subvention globale de 300 k€ vise à anticiper le passage du SDIS 71 à ce dispositif national unifié pour l'année 2025.

Les crédits hors reports concernant l'habillement et le matériel d'incendie et des secours sont les suivants :

Catégorie des besoins	Réfèrent technique départemental	Convention n° 6 2023	BP 2023
HABILLEMENT		600 000	543 060
Habillement	Eric BALZANO	600 000	543 060,00
CONTINUITÉ PMI EPI		835 300	892 825,00
ARI (Appareils respiratoires individuels)	Eric BALZANO	330 300	330 000,00
PMI (matériels incendie : tuyaux, raccords, lots ops, ...)	Eric BALZANO	405 000	372 580,00
PMI - Equipes spécialisées		85 000	84 286,00
Santé	Eric BROUSSE	100 000	105 959,00

Les crédits hors reports concernant les dépenses qui garantissent la continuité du service, comme les acquisitions de matériels de transmission, d'informatique opérationnelle et fonctionnelle, des travaux de bâtiments non retenus dans le plan immobilier structurant (donc les 70 k€ initialement prévus pour l'AP/CP Louhans nord), les mobiliers administratifs, les mobiliers pour les locaux de vie opérationnelle sont les suivants :

Catégorie des besoins	Référent technique départemental	Convention n° 6 2023	BP 2023
CONTINUITÉ AUTRES EQUIPEMENTS		3 374 000	3 562 865,00
Immobilier - Gros travaux + études	Eric BALZANO	475 000	545 000,00
Mobilier Administratif	Eric BALZANO	25 000	25 000,00
Mat. divers - Armoires vestiaires	Eric BALZANO	8 000	8 000,00
Mat. divers - Rangement et entretien	Eric BALZANO	20 000	20 000,00
Mat. divers - Electroménager	Eric BALZANO	5 000	5 000,00
Mat. divers - Chambres de garde	Eric BALZANO	5 000	5 000,00
Mat. divers - Lieux de vie	Eric BALZANO	7 000	7 000,00
Mat. divers - Pédagogies	Patrice CHAUDOUARD	150 000	183 510,00
Mat. divers - Communication	Philippe DEMOUSSEAU	5 000	8 495,00
Mat. divers - Sports	Philippe DEMOUSSEAU	15 000	15 000,00
Matériel cassé dans l'année	Eric BALZANO	20 000	20 000,00
Grosses réparations mécaniques	Eric BALZANO	90 000	60 000,00
Matériels spécifiques - Ateliers	Eric BALZANO	10 000	34 860,00
Informatique et communications - hors subvention Nexis	Georges RODRIGUES	2 515 000	2 605 000,00
Affaires juridiques	Magali GODARD	4 000	1 000,00
Commande publique - publicité	Audrey JOSA M.	10 000	10 000,00
Finances	Audrey JOSA M.	10 000	10 000,00

- **Vue d'ensemble des dépenses d'équipement (hors reports de crédits 2022, crédits pour dépenses imprévues et subvention NexSIS) :**

DOSSIERS STRATÉGIQUES



Parc véhicules
3.064 K€



La Clayette
410 K€



Plans d'équipements
3.474 K€



PMI / EPI / Santé
893 K€



Habillement
543 K€



Continuité
3.563 K€

ANNÉE 2023
8.473 K€

III. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET

Comme le précisent les règles de la comptabilité publique, le budget doit être équilibré par section et, de manière globale, toutes sections confondues. Les mouvements réels et d'ordre doivent être également équilibrés, tant en dépenses qu'en recettes.

1. - LES MOUVEMENTS D'ORDRE

La principale caractéristique de ces mouvements d'ordre est qu'ils se traduisent seulement par des écritures comptables pour lesquelles il n'y a pas de décaissement. Ils découlent de l'application des règles comptables et, désormais de la M57.

Les mouvements d'ordre sont équilibrés entre sections. Ainsi, **les dépenses de fonctionnement d'ordre** (amortissements des biens mobiliers et immobiliers) sont égales aux recettes d'investissement d'ordre, soit **6.000 k€** au BP 2023 (contre 5.325 k€ exécutés en 2022). Il est à préciser qu'avec le passage en M57, l'amortissement des biens au prorata temporis devient la règle, avec des aménagements décidés par le SDIS 71 concernant les biens acquis par lots et les biens de faible valeur, qui resteront amortis en année n+1. L'amortissement classique des biens en n+1 a ainsi été estimé à 5.700 k€, et 300 k€ sont provisionnés pour les biens qui seront à amortir au moment de leur acquisition, en cours d'année.

Les SDIS ont la particularité de pouvoir neutraliser comptablement les amortissements des biens immobiliers, ce qui représente une moindre dépense de 1.878 k€ pour la section de fonctionnement. De plus, les subventions d'équipement, comme les subventions d'équipement directes du Département, concourent à la diminution du poids des investissements pour lesquels elles ont été attribuées. Ainsi, la quote-part de ces subventions d'équipement est reprise annuellement en recettes de fonctionnement (745 k€ pour 2023).

Mouvements ORDRE	DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
	CA 2022	BP 2023	CA 2022	BP 2023
Total Dépenses & Recettes d'ordre	5 325 K€	6 000 K€	2 409 K€	2 623 K€
<i>Amortissements</i>	<i>5 325 K€</i>	<i>6 000 K€</i>	<i>1 753 K€</i>	<i>1 878 K€</i>
<i>Quote-part des subventions transférées et autres écritures</i>			<i>656 K€</i>	<i>745 K€</i>
Amort. NET	2 916 K€	3 377 K€		

L'autofinancement net dégagé est ainsi de **3.377 k€** au BP 2023, contre **2.916 k€** au compte administratif 2022.

Des opérations d'ordre patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 041), correspondant à des écritures comptables ne générant ni encaissement, ni décaissement de la part du comptable, sont également inscrites pour un montant **de 2.422 k€, contre 1.245 k€ au CA 2022**. Il s'agit des résorptions d'avances concernant les achats de véhicules à l'UGAP et des avances éventuelles sur marchés de travaux immobiliers.

2. - LES GRANDES MASSES

La proposition de budget primitif 2023 reprend l'ensemble des éléments exposés, y compris les composantes de la stratégie financière développée ci-dessus.

- La section de fonctionnement passe de 45.418 k€ au BP 2022 à 49.811 k€ au BP 2023.
- La section d'investissement passe de 12.960 k€ au BP 2022 (reports inclus) à 17.462 k€ au BP 2023. Hors reports, le montant de la section d'investissement 2023 (crédits nouveaux) est de 15.054 k€ contre 10.631 k€ en 2022. **Les investissements réels réalisés par le SDIS 71, hors reports et écritures d'ordre, passent de 6.747 k€ au BP 2022 à 9.338 k€ au BP 2023.**

3. - LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

En principe, seule l'assemblée délibérante est autorisée à modifier les crédits. La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels.

Comme le permet la nomenclature M57 à l'occasion du vote du budget, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS 71 à procéder à **des virements de crédits entre chapitres de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, en dehors des crédits relatifs aux dépenses de personnels. Ces virements feront l'objet de décisions expresses notifiées au Comptable public, transmises au contrôle de légalité et présentées à l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.**

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. Au-delà de cette limite de 7,5 %, en cas de changement de chapitre, il convient de procéder à une décision modificative. De même, les mouvements de crédits de paiements afférents à une autorisation de programme (AP) ne peuvent avoir pour effet de modifier le montant global de l'AP voté.

Il est précisé qu'il peut toutefois être procédé à des **virements de crédits au sein d'un même chapitre**, de manière moins formelle, entre articles budgétaires et/ou entre gestionnaires. En effet, le budget est voté par les élus au niveau du chapitre.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le projet de budget primitif 2023 ainsi présenté;
- autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à des virements de crédits entre chapitres de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, en dehors des crédits relatifs aux dépenses de personnels,
- autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre des décisions adoptées.

Le Président du Conseil d'administration,



André ACCARY

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le - 8 MARS 2023

- publié le - 8 MARS 2023

Le Président, **Pour le Président et par délégation,**
le directeur départemental

Colonel Frédéric PIGNAUD

BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNÉE 2023

Annexe 1

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	BP 2022	DM 2022/2	Convention 2023	BP 2023	Evolution BP/BPn-1
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général	5 588 000,00	6 184 626,00	8 000 000,00	8 000 000,00	43,16%
011 Charges à caractère général - Continuité du Service	4 142 050,00	4 088 687,00	5 050 000,00	5 050 000,00	21,92%
011 Charges à caractère général - Fluides énergétiques	1 445 950,00	2 095 939,00	2 950 000,00	2 950 000,00	104,02%
012 Charges de personnel et frais assimilés	31 700 000,00	32 303 000,00	34 018 000,00	34 018 000,00	7,31%
012 Charges de personnel et frais assimilés - Permanents & Titulaires	25 662 000,00	26 265 000,00	27 304 750,00	27 304 750,00	6,40%
012 Charges de personnel et frais assimilés - Volontariat	6 038 000,00	6 038 000,00	6 713 250,00	6 713 250,00	11,18%
64141 à 64148 dont Indemnisation SPV	4 605 000,00	4 605 000,00	5 062 250,00	5 062 250,00	9,93%
6461 6462 dont Vétérance et fidélité	1 224 000,00	1 224 000,00	1 244 000,00	1 244 000,00	1,63%
64581 Contribution PFR	209 000,00	209 000,00	407 000,00	407 000,00	94,74%
65 Autres charges de gestion courante dont:	345 700,00	352 200,00	350 000,00	1 303 200,00	276,97%
65888 Charges diverses de gestion courante (Dep Imp)			355 995,00	926 800,00	
Total dépenses de gestion des services	37 633 700,00	38 839 826,00	42 723 995,00	43 321 200,00	15,11%
66 Charges financières	386 000,00	386 000,00	377 500,00	450 000,00	16,58%
67 Charges spécifiques	4 000,00	22 000,00	4 000,00	20 000,00	400,00%
68 Dotations aux provisions	15 000,00	17 277,00	15 000,00	20 000,00	33,33%
022 Dépenses imprévues	2 029 600,00	1 201 830,00			
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	40 068 300,00	40 466 933,00	43 120 495,00	43 811 200,00	9,34%
042 Opérations ordre entre sections	5 350 000,00	5 350 000,00	5 449 505,00	6 000 000,00	12,15%
023 Virement complémentaire à l'inv.	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 350 000,00	5 350 000,00	5 449 505,00	6 000 000,00	12,15%
002 Résultat de fonctionnement reporté n-1					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	45 418 300,00	45 816 933,00	48 570 000,00	49 811 200,00	9,67%

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	BP 2022	DM 2022/2	Convention 2023	BP 2023	Evolution BP/BPn-1
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	634 000,00	743 000,00	640 000,00	817 200,00	28,90%
74 Participations, dont :	38 858 039,00	38 959 007,00	43 571 000,00	43 619 000,00	12,25%
744 FCTVA	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00%
74731 Participation Département - Continuité de Service	17 525 000,00	17 590 000,00	21 000 000,00	21 000 000,00	19,83%
74732 Participation Département - Intérêts Plans Immo I et II	357 000,00	357 000,00	350 000,00	397 000,00	11,20%
7474 Contributions Communes	8 559 171,00	8 559 171,00	9 072 000,00	9 058 880,00	5,84%
7475 Contributions Groupements de collectivités	12 190 868,00	12 190 868,00	12 922 000,00	12 936 120,00	6,11%
74 Participations diverses	186 000,00	221 968,00	187 000,00	187 000,00	0,54%
75 Autres produits de gestion courante	1 575,00	1 575,00	0,00	209 123,01	13177,65%
013 Atténuation de charges	91 000,00	156 524,00	330 000,00	330 000,00	262,64%
Total recettes de gestion des services	39 584 614,00	39 860 106,00	44 541 000,00	44 975 323,01	134,81
76 Produits financiers				33 000,00	
77 Produits exceptionnels	119 696,45	242 837,45	252 268,45	21 000,00	-82,46%
78 Reprises sur provisions	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00%
TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	39 724 310,45	40 122 943,45	44 813 268,45	45 049 323,01	13,40%
042 Opérations ordre entre sections	2 408 960,00	2 408 960,00	2 540 160,00	2 622 505,00	8,86%
TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 408 960,00	2 408 960,00	2 540 160,00	2 622 505,00	8,86%
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	42 133 270,45	42 531 903,45	47 353 428,45	47 671 828,01	13,15%
002 Résultat de fonctionnement reporté n-1	3 285 029,55	3 285 029,55	1 216 571,55	2 139 371,99	-34,88%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	45 418 300,00	45 816 933,00	48 570 000,00	49 811 200,00	9,67%

INVESTISSEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	BP 2022	DM 2022/2	Convention 2023	BP 2023 hors reports	BP 2023	Evolution BP/BPn-1
Dépenses d'équipement (c/20,21,23) de l'ANNEE N	9 076 315,32	8 696 293,32	8 629 340,00	9 337 894,16	11 745 895,00	29,41%
Dep. Équipement individualisé en AP	4 012 388,52	3 722 330,52	3 544 229,08	3 474 229,08	4 367 297,66	8,85%
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 3 2018-2022	525 844,67	535 844,67			14 915,95	-97,16%
La Clayette 2022-2024	401 463,00	60 805,00	410 000,00	410 000,00	444 803,64	10,80%
Dossier stratégique - VEHICULES 3 2017-2020	310 972,50	310 972,50			137 554,00	-55,77%
Dossier stratégique - VEHICULES 4 2021-2023	2 774 108,35	2 814 708,35	3 064 229,08	3 064 229,08	3 770 024,07	35,90%
Dep. Équipement hors AP	5 063 926,80	4 893 962,80	4 975 110,92	5 753 665,08	7 268 597,34	43,54%
Continuité du service - HABILLEMENT	713 783,17	717 933,17	600 000,00	543 060,00	614 648,55	-13,89%
Continuité du service - ARI, PMI-équipes spé-EPI, Santé	668 001,38	711 141,38	920 300,00	892 825,00	986 340,60	47,66%
Continuité du service - Autres équipements	3 682 142,25	3 464 888,25	3 374 000,00	3 562 865,00	4 912 693,11	33,42%
Continuité - Autres			80 810,92	754 915,08	754 915,08	
204 Subventions d'équipements versées	0,00	80 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	
Dépenses financières (c/10,13,16,26,27) de l'ANNEE N	826 724,68	1 256 746,68	671 500,00	671 500,00	671 500,00	-18,78%
16 Total Capital dette à rembourser hors refinancement	672 800,00	672 800,00	671 500,00	671 500,00	671 500,00	-0,19%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	13 268,82	13 268,82				
020 Dépenses imprévues	140 655,86	570 677,86				
TOTAL DES DEPENSES REELLES	9 903 040,00	9 953 040,00	9 300 840,00	10 009 394,16	12 417 395,00	25,39%
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION						
041 - Opérations patrimoniales	648 000,00	1 804 360,00	0,00	2 422 100,00	2 422 100,00	273,78%
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
040 Opérations ordre entre sections	2 408 960,00	2 408 960,00	2 540 160,00	2 622 505,00	2 622 505,00	8,86%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	3 056 960,00	4 213 320,00	2 540 160,00	5 044 605,00	5 044 605,00	65,02%
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	12 960 000,00	14 166 360,00	11 841 000,00	15 053 999,16	17 462 000,00	34,74%
001 Solde d'exécution investissement reporté			0,00	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sauf cessions actif)	12 960 000,00	14 166 360,00	11 841 000,00	15 053 999,16	17 462 000,00	34,74%

INVESTISSEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	BP 2022	DM 2022/2	Convention 2023	BP 2023	Evolution BP/BPn-1
Recettes d'équipement	1 900 500,00	1 950 500,00	4 500 000,00	4 500 000,00	136,78%
Subvention Département - Plan Immo	1 200 500,00	1 200 500,00			
Subvention Département - Continuité de service	700 000,00	750 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	542,86%
Recettes financières	1 379 114,66	1 379 114,66	1 342 235,35	1 341 989,50	-2,69%
FCTVA	779 814,66	779 814,66	714 799,31	714 800,00	-8,34%
Subvention Département- Capital Plans Immo I et II	599 300,00	599 300,00	617 500,00	617 600,00	3,05%
024 Produits de cessions des immobilisations	0,00		9 936,04	9 589,50	
TOTAL DES RECETTES REELLES	3 279 614,66	3 329 614,66	5 842 235,35	5 841 989,50	78,13%
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION					
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>648 000,00</i>	<i>1 804 360,00</i>	<i>0,00</i>	<i>2 422 100,00</i>	<i>273,78%</i>
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION					
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>5 350 000,00</i>	<i>5 350 000,00</i>	<i>5 449 505,00</i>	<i>6 000 000,00</i>	<i>12,15%</i>
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	5 998 000,00	7 154 360,00	5 449 505,00	8 422 100,00	40,42%
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	9 277 614,66	10 483 974,66	11 291 740,35	14 264 089,50	53,75%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT horz 001	9 277 614,66	10 483 974,66	11 291 740,35	14 264 089,50	53,75%
001 Solde d'exécution investissement reporté	3 682 385,34	3 682 385,34	549 259,65	3 197 910,50	-13,16%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 960 000,00	14 166 360,00	11 841 000,00	17 462 000,00	34,74%

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE & SECOURS : SDIS DE SAONE ET LOIRE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28710001000019

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DE SAONE ET LOIRE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SDIS DE SAONE ET LOIRE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	33
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	34
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	36
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	39
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	45
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	46
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	50
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	51
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	52

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	54
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	55
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	56
B3.1 - Etat des provisions constituées	63
B3.2 - Etalement des provisions	65
B4 - Etat des charges transférées	66
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	67
B6 - Prêts	68
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	69
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	70
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	71
B9 - Etat du personnel	72
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	75
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	76
B11.2 - Liste des établissements publics créés	77
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	78
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	79
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	80
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	82
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	83
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	84
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	85

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	54 544 291,75	52 914 159,35	6 967 414,89	A1 5 337 282,49
Investissement	10 387 512,03	9 903 037,19 (3)	3 682 385,34	A2 3 197 910,50
Fonctionnement	44 156 779,72	43 011 122,16 (4)	3 285 029,55	A3 2 139 371,99

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 1 514 932,26	III + IV 0,00	B1	-1 514 932,26
Investissement	I 1 514 932,26	III 0,00	B2	-1 514 932,26
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	3 822 350,23
Investissement	A2 + B2	1 682 978,24
Fonctionnement	A3 + B3	2 139 371,99

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 514 932,26
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	519 368,16
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	995 564,10
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	15 947 067,74	14 264 089,50
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 514 932,26	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 197 910,50
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		17 462 000,00	17 462 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	49 811 200,00	47 671 828,01
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 139 371,99
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		49 811 200,00	49 811 200,00
TOTAL DU BUDGET (4)		67 273 200,00	67 273 200,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
201801/2018	IMMO 3		4 327 608,37
201701/2017	PARC VEHICULES 3		7 767 709,51
202101/2021	PARC VEHICULES 4		7 480 600,00
202201/2022	PROGRAMME LA CLAYETTE		1 500 000,00
TOTAL			21 075 917,88

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	21 075 917,88
----------------------	----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	964 801,17	519 368,16	1 163 803,64	1 163 803,64	1 683 171,80
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	80 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	6 475 304,04	995 564,10	6 180 643,15	6 180 643,15	7 176 207,25
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 176 188,11	0,00	2 776 515,95	2 776 515,95	2 776 515,95
Total des dépenses d'équipement		8 696 293,32	1 514 932,26	10 230 962,74	10 230 962,74	11 745 895,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 268,82	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	672 800,00	0,00	671 500,00	671 500,00	671 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		686 068,82	0,00	671 500,00	671 500,00	671 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 382 362,14	1 514 932,26	10 902 462,74	10 902 462,74	12 417 395,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 408 960,00		2 622 505,00	2 622 505,00	2 622 505,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 804 360,00		2 422 100,00	2 422 100,00	2 422 100,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 213 320,00		5 044 605,00	5 044 605,00	5 044 605,00

TOTAL	13 595 682,14	1 514 932,26	15 947 067,74	15 947 067,74	17 462 000,00
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 462 000,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 950 500,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 950 500,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	779 814,66	0,00	714 800,00	714 800,00	714 800,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	599 300,00	0,00	617 600,00	617 600,00	617 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	9 589,50	9 589,50	9 589,50
Total des recettes financières		1 379 114,66	0,00	1 341 989,50	1 341 989,50	1 341 989,50
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 329 614,66	0,00	5 841 989,50	5 841 989,50	5 841 989,50

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 350 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 804 360,00		2 422 100,00	2 422 100,00	2 422 100,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 154 360,00		8 422 100,00	8 422 100,00	8 422 100,00

TOTAL	10 483 974,66	0,00	14 264 089,50	14 264 089,50	14 264 089,50
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	3 197 910,50
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 462 000,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 377 495,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	6 184 626,00	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	32 303 000,00	0,00	34 018 000,00	34 018 000,00	34 018 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	358 742,00	0,00	1 303 200,00	1 303 200,00	1 303 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		38 846 368,00	0,00	43 321 200,00	43 321 200,00	43 321 200,00
66	Charges financières	386 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
67	Charges spécifiques (3)	15 458,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	17 277,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		39 265 103,00	0,00	43 811 200,00	43 811 200,00	43 811 200,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 350 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 350 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00

TOTAL	44 615 103,00	0,00	49 811 200,00	49 811 200,00	49 811 200,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	49 811 200,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	156 524,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	743 000,00	0,00	817 200,00	817 200,00	817 200,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	38 959 007,00	0,00	43 619 000,00	43 619 000,00	43 619 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	234 412,45	0,00	209 123,01	209 123,01	209 123,01
Total des recettes de gestion courante		40 092 943,45	0,00	44 975 323,01	44 975 323,01	44 975 323,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
77	Produits spécifiques (3)	10 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		40 122 943,45	0,00	45 049 323,01	45 049 323,01	45 049 323,01

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 408 960,00		2 622 505,00	2 622 505,00	2 622 505,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 408 960,00		2 622 505,00	2 622 505,00	2 622 505,00

TOTAL	42 531 903,45	0,00	47 671 828,01	47 671 828,01	47 671 828,01
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 139 371,99
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	49 811 200,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 377 495,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	744 825,00	744 825,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	671 500,00	0,00	671 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 367 297,66		4 367 297,66
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 603 368,16	0,00	1 603 368,16
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	110 000,00	0,00	110 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	5 665 229,18	2 422 100,00	8 087 329,18
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		1 877 680,00	1 877 680,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		12 417 395,00	5 044 605,00	17 462 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 462 000,00
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	8 000 000,00		8 000 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	34 018 000,00		34 018 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 303 200,00	0,00	1 303 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	450 000,00	0,00	450 000,00
67	Charges spécifiques (9)	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	20 000,00	6 000 000,00	6 020 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		43 811 200,00	6 000 000,00	49 811 200,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	49 811 200,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	714 800,00	0,00	714 800,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	5 117 600,00	0,00	5 117 600,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	2 422 100,00	2 422 100,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 000 000,00	6 000 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 589,50		9 589,50
Recettes d'investissement – Total		5 841 989,50	8 422 100,00	14 264 089,50

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	3 197 910,50
--	---------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 462 000,00
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	330 000,00		330 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	817 200,00		817 200,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	43 619 000,00		43 619 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	209 123,01	0,00	209 123,01
76	Produits financiers	33 000,00	0,00	33 000,00
77	Produits spécifiques (8)	21 000,00	2 622 505,00	2 643 505,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	20 000,00	0,00	20 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		45 049 323,01	2 622 505,00	47 671 828,01

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 139 371,99
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	49 811 200,00
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		13 595 682,14	1 514 932,26	0,00	15 947 067,74	15 947 067,74	4 367 297,66	11 579 770,08	17 462 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	896 196,17	519 368,16	0,00	1 084 000,00	1 084 000,00	0,00	1 084 000,00	1 603 368,16
204	Subventions d'équipement versées (9)	80 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 997 766,63	995 564,10	0,00	4 669 665,08	4 669 665,08	0,00	4 669 665,08	5 665 229,18
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	3 722 330,52	0,00	0,00	4 367 297,66	4 367 297,66	4 367 297,66	0,00	4 367 297,66
Total des dépenses d'équipement		8 696 293,32	1 514 932,26	0,00	10 230 962,74	10 230 962,74	4 367 297,66	5 863 665,08	11 745 895,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 268,82	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	672 800,00	0,00		671 500,00	671 500,00		671 500,00	671 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		686 068,82	0,00	0,00	671 500,00	671 500,00	0,00	671 500,00	671 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		9 382 362,14	1 514 932,26	0,00	10 902 462,74	10 902 462,74	4 367 297,66	6 535 165,08	12 417 395,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 408 960,00			2 622 505,00	2 622 505,00		2 622 505,00	2 622 505,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 804 360,00			2 422 100,00	2 422 100,00		2 422 100,00	2 422 100,00
Total des dépenses d'ordre		4 213 320,00			5 044 605,00	5 044 605,00		5 044 605,00	5 044 605,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	17 462 000,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		10 483 974,66	0,00	14 264 089,50	14 264 089,50	14 264 089,50
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 950 500,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 950 500,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	779 814,66	0,00	714 800,00	714 800,00	714 800,00
138	Autres subventions invest. non transf.	599 300,00	0,00	617 600,00	617 600,00	617 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	9 589,50	9 589,50	9 589,50
Total des recettes financières		1 379 114,66	0,00	1 341 989,50	1 341 989,50	1 341 989,50
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 329 614,66	0,00	5 841 989,50	5 841 989,50	5 841 989,50
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	5 350 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	1 804 360,00		2 422 100,00	2 422 100,00	2 422 100,00
Total des recettes d'ordre		7 154 360,00		8 422 100,00	8 422 100,00	8 422 100,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	3 197 910,50
---	---------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	17 462 000,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		13 595 682,14	1 514 932,26	0,00	15 947 067,74	15 947 067,74	4 367 297,66	11 579 770,08	17 462 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	896 196,17	519 368,16	0,00	1 084 000,00	1 084 000,00	0,00	1 084 000,00	1 603 368,16
2031	Frais d'études	507 187,81	316 302,16		168 000,00	168 000,00	0,00	168 000,00	484 302,16
2033	Frais d'insertion	4 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	385 008,36	203 066,00		906 000,00	906 000,00	0,00	906 000,00	1 109 066,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	80 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	80 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 997 766,63	995 564,10	0,00	4 669 665,08	4 669 665,08	0,00	4 669 665,08	5 665 229,18
2115	Terrains bâtis	10 434,60	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
21311	Bâtiments administratifs	92 586,95	40 192,47		185 000,00	185 000,00	0,00	185 000,00	225 192,47
21315	Centres d'incendie et de secours	250 326,61	59 296,50		175 000,00	175 000,00	0,00	175 000,00	234 296,50
21531	Réseaux dadduction deau	330 357,00	290 135,78		0,00	0,00	0,00	0,00	290 135,78
21561	Matériel roulant	43 350,00	13 701,12		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	63 701,12
21568	Autre matériel, outillage incendie	2 005 019,20	317 039,27		2 740 096,08	2 740 096,08	0,00	2 740 096,08	3 057 135,35
21578	Autre matériel technique	45 517,23	14 286,32		34 860,00	34 860,00	0,00	34 860,00	49 146,32
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	143 558,39	14 501,70		148 124,00	148 124,00	0,00	148 124,00	162 625,70
217315	Centres d'incendie et de secours	124 452,14	72 891,98		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	112 891,98
2181	Install. générales, agencements	162,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	769 752,42	66 643,82		793 200,00	793 200,00	0,00	793 200,00	859 843,82
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	138 783,49	105 201,15		460 250,00	460 250,00	0,00	460 250,00	565 451,15
2188	Autres immobilisations corporelles	43 466,60	1 673,99		42 135,00	42 135,00	0,00	42 135,00	43 808,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	3 722 330,52	0,00	0,00	4 367 297,66	4 367 297,66	4 367 297,66	0,00	4 367 297,66
Total des dépenses d'équipement		8 696 293,32	1 514 932,26	0,00	10 230 962,74	10 230 962,74	4 367 297,66	5 863 665,08	11 745 895,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 268,82	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 268,82	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	672 800,00	0,00		671 500,00	671 500,00		671 500,00	671 500,00
1641	Emprunts en euros	672 800,00	0,00		671 500,00	671 500,00		671 500,00	671 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		686 068,82	0,00	0,00	671 500,00	671 500,00	0,00	671 500,00	671 500,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		9 382 362,14	1 514 932,26	0,00	10 902 462,74	10 902 462,74	4 367 297,66	6 535 165,08	12 417 395,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	2 408 960,00			2 622 505,00	2 622 505,00		2 622 505,00	2 622 505,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	2 408 960,00			2 622 505,00	2 622 505,00		2 622 505,00	2 622 505,00
13912	Subv. transf. Régions	2 368,00			2 368,00	2 368,00		2 368,00	2 368,00
13913	Subv. transf. Départements	604 554,00			719 570,00	719 570,00		719 570,00	719 570,00
139148	Subv. transf. Autres communes	14 545,00			14 545,00	14 545,00		14 545,00	14 545,00
139314	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	34 659,00			8 342,00	8 342,00		8 342,00	8 342,00
198	Neutralisation des amortissements	1 752 834,00			1 877 680,00	1 877 680,00		1 877 680,00	1 877 680,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 804 360,00			2 422 100,00	2 422 100,00		2 422 100,00	2 422 100,00
2115	Terrains bâtis	280 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	4 300,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21315	Centres d'incendie et de secours	21 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21561	Matériel roulant	1 402 000,00			2 422 100,00	2 422 100,00		2 422 100,00	2 422 100,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	16 100,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	12 760,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	68 200,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 213 320,00			5 044 605,00	5 044 605,00		5 044 605,00	5 044 605,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
201701	201701 PARC VEHICULES 3	201701	7 556 761,07	0,00	137 554,00	137 554,00	137 554,00	0,00
201801	201801 IMMO 3	201801	3 412 084,05	0,00	14 915,95	14 915,95	14 915,95	0,00
202101	PARC VEHICULES 4	202101	3 130 575,93	0,00	3 770 024,07	3 770 024,07	3 770 024,07	0,00
202201	LA CLAYETTE	202201	26 001,36	0,00	444 803,64	444 803,64	444 803,64	0,00
TOTAL			11 364 193,53	0,00	4 367 297,66	4 367 297,66	4 367 297,66	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201701
LIBELLE : 201701 PARC VEHICULES 3
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 201701

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		137 554,00	7 556 761,07	a 0,00	137 554,00	b 137 554,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	137 554,00	4 887 826,71	0,00	137 554,00	137 554,00
21561	Matériel roulant	137 554,00	4 625 887,25	0,00	137 554,00	137 554,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	261 939,46	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 668 934,36	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	2 668 934,36	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-137 554,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201801
LIBELLE : 201801 IMMO 3
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 201801

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		14 915,95	650 855,17	a	14 915,95	b 14 915,95
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	115 030,67	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	115 030,67	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	17 843,44	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	14 114,21	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	3 729,23	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	14 915,95	517 981,06	0,00	14 915,95	14 915,95
2313	Constructions	14 915,95	517 981,06	0,00	14 915,95	14 915,95

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-14 915,95
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202101
LIBELLE : PARC VEHICULES 4
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202101

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 770 024,07	3 130 575,93	a	3 770 024,07	b 3 770 024,07
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 373 424,07	1 583 969,92	0,00	1 373 424,07	1 373 424,07
21561	Matériel roulant	1 333 424,07	1 567 900,38	0,00	1 333 424,07	1 333 424,07
21568	Autre matériel, outillage incendie	40 000,00	16 069,54	0,00	40 000,00	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 396 600,00	1 546 606,01	0,00	2 396 600,00	2 396 600,00
238	Avances commandes immo corporelles	2 396 600,00	1 546 606,01	0,00	2 396 600,00	2 396 600,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-3 770 024,07
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202201
LIBELLE : LA CLAYETTE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202201

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		444 803,64	26 001,36	a 0,00	444 803,64	b 444 803,64
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	79 803,64	26 001,36	0,00	79 803,64	79 803,64
2031	Frais d'études	79 803,64	26 001,36	0,00	79 803,64	79 803,64
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	365 000,00	0,00	0,00	365 000,00	365 000,00
2313	Constructions	365 000,00	0,00	0,00	365 000,00	365 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-444 803,64
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		10 483 974,66	0,00	14 264 089,50	14 264 089,50	14 264 089,50
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 950 500,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
1313	Subv. transf. Départements	1 950 500,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 950 500,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	779 814,66	0,00	714 800,00	714 800,00	714 800,00
10222	FCTVA	779 814,66	0,00	714 800,00	714 800,00	714 800,00
138	Autres subventions invest. non transf.	599 300,00	0,00	617 600,00	617 600,00	617 600,00
1383	Subv non transf Départements	599 300,00	0,00	617 600,00	617 600,00	617 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	9 589,50	9 589,50	9 589,50
Total des recettes financières		1 379 114,66	0,00	1 341 989,50	1 341 989,50	1 341 989,50
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 329 614,66	0,00	5 841 989,50	5 841 989,50	5 841 989,50
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	5 350 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
28031	Frais d'études	5 415,00		33 758,00	33 758,00	33 758,00
28033	Frais d'insertion	333,00		0,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	8 800,00		8 800,00	8 800,00	8 800,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	144 558,00		154 499,00	154 499,00	154 499,00
281311	Bâtiments administratifs	179 974,00		183 366,00	183 366,00	183 366,00
281315	Centres d'incendie et de secours	970 878,00		1 016 316,00	1 016 316,00	1 016 316,00
281531	Réseaux d'adduction deau	207 014,00		0,00	0,00	0,00
281535	Réseaux de transmission	0,00		65 833,00	65 833,00	65 833,00
281561	Matériel roulant	1 668 810,00		1 771 734,00	1 771 734,00	1 771 734,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 253 238,00		1 492 200,00	1 492 200,00	1 492 200,00
281578	Autre matériel technique	15 798,00		12 680,00	12 680,00	12 680,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	56 522,00		65 353,00	65 353,00	65 353,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2817315	Centres d'incendie et de secours	601 982,00		677 998,00	677 998,00	677 998,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 711,00		1 910,00	1 910,00	1 910,00
281828	Autres matériels de transport	10 871,00		6 662,00	6 662,00	6 662,00
281838	Autre matériel informatique	155 379,00		426 525,00	426 525,00	426 525,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	43 614,00		36 198,00	36 198,00	36 198,00
28188	Autres immo. corporelles	25 103,00		30 168,00	30 168,00	30 168,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 804 360,00		2 422 100,00	2 422 100,00	2 422 100,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	280 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	80 960,00		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	25 300,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 418 100,00		2 422 100,00	2 422 100,00	2 422 100,00
Total des recettes d'ordre		7 154 360,00		8 422 100,00	8 422 100,00	8 422 100,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		44 615 103,00	0,00	0,00	49 811 200,00	49 811 200,00	0,00	49 811 200,00	49 811 200,00
011	Charges à caractère général (3)	6 184 626,00	0,00	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	32 303 000,00	0,00		34 018 000,00	34 018 000,00		34 018 000,00	34 018 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	358 742,00	0,00	0,00	1 303 200,00	1 303 200,00	0,00	1 303 200,00	1 303 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		38 846 368,00	0,00	0,00	43 321 200,00	43 321 200,00	0,00	43 321 200,00	43 321 200,00
66	Charges financières	386 000,00	0,00		450 000,00	450 000,00		450 000,00	450 000,00
67	Charges spécifiques (3)	15 458,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	17 277,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		418 735,00	0,00	0,00	490 000,00	490 000,00		490 000,00	490 000,00
Total des dépenses réelles		39 265 103,00	0,00	0,00	43 811 200,00	43 811 200,00	0,00	43 811 200,00	43 811 200,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	5 350 000,00			6 000 000,00	6 000 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		5 350 000,00			6 000 000,00	6 000 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	49 811 200,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		42 531 903,45	0,00	47 671 828,01	47 671 828,01	47 671 828,01
013	Atténuations de charges (2)	156 524,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	743 000,00	0,00	817 200,00	817 200,00	817 200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	38 959 007,00	0,00	43 619 000,00	43 619 000,00	43 619 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	234 412,45	0,00	209 123,01	209 123,01	209 123,01
Total des recettes de gestion des services		40 092 943,45	0,00	44 975 323,01	44 975 323,01	44 975 323,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
77	Produits spécifiques (2)	10 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes financières		30 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00
Total des recettes réelles		40 122 943,45	0,00	45 049 323,01	45 049 323,01	45 049 323,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 408 960,00	0,00	2 622 505,00	2 622 505,00	2 622 505,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 408 960,00	0,00	2 622 505,00	2 622 505,00	2 622 505,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	2 139 371,99
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	49 811 200,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		44 615 103,00	0,00	0,00	49 811 200,00	49 811 200,00	0,00	49 811 200,00	49 811 200,00
011	Charges à caractère général (4)	6 184 626,00	0,00	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00
60611	Eau et assainissement	61 565,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
60612	Energie - Electricité	864 055,00	0,00		1 660 000,00	1 660 000,00	0,00	1 660 000,00	1 660 000,00
60613	Chauffage urbain	201 184,00	0,00		240 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00
60621	Combustibles	34 300,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60622	Carburants	957 000,00	0,00		970 000,00	970 000,00	0,00	970 000,00	970 000,00
60623	Alimentation	27 862,15	0,00		21 210,00	21 210,00	0,00	21 210,00	21 210,00
60628	Autres fournitures non stockées	109 697,85	0,00		136 960,00	136 960,00	0,00	136 960,00	136 960,00
60631	Fournitures d'entretien	44 067,71	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	323 059,58	0,00		311 560,00	311 560,00	0,00	311 560,00	311 560,00
60636	Habillement et vêtements de travail	55 948,04	0,00		63 000,00	63 000,00	0,00	63 000,00	63 000,00
6064	Fournitures administratives	50 136,00	0,00		57 000,00	57 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00
60661	Médicaments	12 000,00	0,00		14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00
60662	Vaccins et sérums	5 800,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	75 500,00	0,00		27 500,00	27 500,00	0,00	27 500,00	27 500,00
6068	Autres matières et fournitures	193 225,72	0,00		213 500,00	213 500,00	0,00	213 500,00	213 500,00
611	Contrats de prestations de services	1 440,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6132	Locations immobilières	20 471,00	0,00		23 160,00	23 160,00	0,00	23 160,00	23 160,00
61358	Autres	35 122,00	0,00		28 500,00	28 500,00	0,00	28 500,00	28 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	432,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61521	Entretien terrains	40 705,00	0,00		45 626,00	45 626,00	0,00	45 626,00	45 626,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	243 145,54	0,00		259 100,00	259 100,00	0,00	259 100,00	259 100,00
61551	Entretien matériel roulant	528 633,93	0,00		550 000,00	550 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	134 693,49	0,00		156 830,00	156 830,00	0,00	156 830,00	156 830,00
6156	Maintenance	596 871,75	0,00		737 620,00	737 620,00	0,00	737 620,00	737 620,00
6161	Multirisques	17 569,37	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6168	Autres primes d'assurance	217 500,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
6182	Documentation générale et technique	17 199,20	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	345 309,00	0,00		402 000,00	402 000,00	0,00	402 000,00	402 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	409 582,85	0,00		953 474,00	953 474,00	0,00	953 474,00	953 474,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
62268	Autres honoraires, conseils	13 845,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	810,63	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	3 240,00	0,00		9 700,00	9 700,00	0,00	9 700,00	9 700,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 391,80	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6234	Réceptions	18 274,15	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6236	Catalogues et imprimés	20 700,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6238	Divers	3 300,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6241	Transports de biens	3 100,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6248	Divers	42 600,00	0,00		41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	35 800,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
6255	Frais de déménagement	5 480,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	30 900,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
6262	Frais de télécommunications	199 000,00	0,00		285 400,00	285 400,00	0,00	285 400,00	285 400,00
627	Services bancaires et assimilés	10,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 800,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	147 590,24	0,00		150 500,00	150 500,00	0,00	150 500,00	150 500,00
62878	Remb. frais à des tiers	14 488,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
63513	Autres impôts locaux	14 400,00	0,00		14 700,00	14 700,00	0,00	14 700,00	14 700,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	320,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	32 303 000,00	0,00		34 018 000,00	34 018 000,00		34 018 000,00	34 018 000,00
6218	Autre personnel extérieur	31 109,00	0,00		61 000,00	61 000,00		61 000,00	61 000,00
6331	Versement mobilité	72 300,00	0,00		75 000,00	75 000,00		75 000,00	75 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	55 976,00	0,00		59 000,00	59 000,00		59 000,00	59 000,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	0,00	0,00		42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	227 670,00	0,00		239 000,00	239 000,00		239 000,00	239 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	10 825 293,50	0,00		11 352 000,00	11 352 000,00		11 352 000,00	11 352 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	231 371,00	0,00		240 000,00	240 000,00		240 000,00	240 000,00
64113	NBI	101 976,00	0,00		133 000,00	133 000,00		133 000,00	133 000,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	7 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	7 712 773,00	0,00		7 974 000,00	7 974 000,00		7 974 000,00	7 974 000,00
64131	Rémunérations	346 870,00	0,00		379 000,00	379 000,00		379 000,00	379 000,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		5 256 500,00	5 256 500,00		5 256 500,00	5 256 500,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	4 900 430,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	2 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 782 331,00	0,00		1 841 000,00	1 841 000,00		1 841 000,00	1 841 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 182 354,00	0,00		4 292 000,00	4 292 000,00		4 292 000,00	4 292 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 049,00	0,00		17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	134 248,41	0,00		119 500,00	119 500,00		119 500,00	119 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	182 277,00	0,00		309 000,00	309 000,00		309 000,00	309 000,00
646	Allocation de vétérance	1 239 923,00	0,00		1 297 000,00	1 297 000,00		1 297 000,00	1 297 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	115 400,00	0,00		119 000,00	119 000,00		119 000,00	119 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	23 080,00	0,00		26 500,00	26 500,00		26 500,00	26 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	94 300,00	0,00		103 500,00	103 500,00		103 500,00	103 500,00
6488	Autres	18 869,09	0,00		74 000,00	74 000,00		74 000,00	74 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	358 742,00	0,00	0,00	1 303 200,00	1 303 200,00	0,00	1 303 200,00	1 303 200,00
65311	Indemnités de fonction	35 619,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	7 968,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	3 002,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6568	Autres participations	25 150,00	0,00		952 800,00	952 800,00	0,00	952 800,00	952 800,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	85 000,00	0,00		88 700,00	88 700,00	0,00	88 700,00	88 700,00
65818	Autres	161 461,00	0,00		181 700,00	181 700,00	0,00	181 700,00	181 700,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65888	Autres	36 542,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		38 846 368,00	0,00	0,00	43 321 200,00	43 321 200,00	0,00	43 321 200,00	43 321 200,00
66	Charges financières	386 000,00	0,00		450 000,00	450 000,00		450 000,00	450 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	249 250,00	0,00		421 000,00	421 000,00		421 000,00	421 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	17 900,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6688	Autres	118 850,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
67	Charges spécifiques (4)	15 458,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 458,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	17 277,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	17 277,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		418 735,00	0,00	0,00	490 000,00	490 000,00		490 000,00	490 000,00
Total des dépenses réelles		39 265 103,00	0,00	0,00	43 811 200,00	43 811 200,00	0,00	43 811 200,00	43 811 200,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	5 350 000,00			6 000 000,00	6 000 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	5 350 000,00			6 000 000,00	6 000 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		5 350 000,00			6 000 000,00	6 000 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	40 021,19
Montant des ICNE de l'exercice N-1	22 149,55
= Différence ICNE N – ICNE N-1	20 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		42 531 903,45	0,00	47 671 828,01	47 671 828,01	47 671 828,01
013	Atténuations de charges (3)	156 524,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	144 524,00	0,00	319 000,00	319 000,00	319 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	12 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	743 000,00	0,00	817 200,00	817 200,00	817 200,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
70688	Autres prestations de services	209 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	400 000,00	0,00	625 000,00	625 000,00	625 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	10 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	54 000,00	0,00	102 200,00	102 200,00	102 200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	38 959 007,00	0,00	43 619 000,00	43 619 000,00	43 619 000,00
744	FCTVA	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7473	Participation départements	17 947 000,00	0,00	21 397 000,00	21 397 000,00	21 397 000,00
74748	Participation autres communes	8 559 171,00	0,00	9 058 880,00	9 058 880,00	9 058 880,00
74758	Participation autres groupements	12 190 868,00	0,00	12 936 120,00	12 936 120,00	12 936 120,00
74788	Autres	221 968,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	187 000,00	187 000,00	187 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	234 412,45	0,00	209 123,01	209 123,01	209 123,01
752	Revenus des immeubles	1 575,00	0,00	375,00	375,00	375,00
755	Dédits et pénalités perçus	9 696,45	0,00	8 748,01	8 748,01	8 748,01
75888	Autres	223 141,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes de gestion des services		40 092 943,45	0,00	44 975 323,01	44 975 323,01	44 975 323,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
7688	Autres	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
77	Produits spécifiques (3)	10 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes réelles		40 122 943,45	0,00	45 049 323,01	45 049 323,01	45 049 323,01

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 408 960,00		2 622 505,00	2 622 505,00	2 622 505,00
77681	Neutralisation des amortissements	1 752 834,00		1 877 680,00	1 877 680,00	1 877 680,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	656 126,00		744 825,00	744 825,00	744 825,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 408 960,00		2 622 505,00	2 622 505,00	2 622 505,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					19 420 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					19 420 000,00									
SDIS 2006-002/1	SFIL CAFFIL	29/12/2006	29/12/2006	01/05/2007	8 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.0395 sur Euribor 3M) + 0.0395	3,762	3,871	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2006-002/2	DEXIA CL	15/10/2007	15/10/2007	01/11/2008	1 600 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.0495)-Floor -0.0495 sur TAM(Postfixé)	4,253	4,315	EUR	A	P	O	A-1
SDIS 2007-003 T1	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2007	25/12/2007	25/12/2008	3 800 000,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	C	O	A-1
SDIS 2008-002	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2000	25/10/2008	25/01/2009	1 738 000,00	F	Taux fixe à 4.77 %	4,770	4,856	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2010-001	CREDIT AGRICOLE	02/12/2010	15/12/2010	15/04/2011	776 000,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,598	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2011-001	CREDIT AGRICOLE	02/12/2010	25/02/2011	25/05/2011	930 000,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,598	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2011-002	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2011	23/12/2011	25/03/2012	600 000,00	F	Taux fixe à 5.2 %	5,200	5,302	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2011-003	CREDIT AGRICOLE	13/12/2011	23/12/2011	20/03/2012	600 000,00	F	Taux fixe à 4.99 %	4,990	5,084	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2013-001	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2013	25/10/2013	25/02/2014	250 000,00	V	Euribor 3M + 1.47	1,687	1,723	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2013-002	SFIL	03/12/2013	03/12/2013	01/11/2014	426 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 1.68	1,908	1,953	EUR	T	C	O	A-1
SDIS 2015-001	BANQUE POSTALE	13/10/2015	29/08/2016	01/09/2017	700 000,00	V	(Euribor 12M + 0.75)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,848	0,860	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					19 420 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		4 898 793,52		11 903 307,16					671 281,30	506 345,93	129 535,45	48 877,67
1641 Emprunts en euros (total)		4 898 793,52		11 903 307,16					671 281,30	506 345,93	129 535,45	48 877,67
SDIS 2006-002/1	O	4 898 793,52	A-1	4 898 793,52	14,08	F	Taux fixe à 1.94 %	1,983	265 338,11	226 403,69	129 535,45	15 359,23
SDIS 2006-002/2	N	0,00	A-1	1 022 845,94	14,83	V	(TAM(Postfixé) + 0.0495)-Floor -0.0495 sur TAM(Postfixé)	2,791	51 506,32	28 528,27	0,00	6 030,89
SDIS 2007-003 T1	N	0,00	A-1	1 899 999,95	14,98	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	126 666,67	85 690,00	0,00	1 110,80
SDIS 2008-002	N	0,00	A-1	1 217 721,99	15,82	F	Taux fixe à 4.77 %	4,856	52 077,76	57 163,00	0,00	10 039,11
SDIS 2010-001	N	0,00	A-1	564 322,57	18,04	F	Taux fixe à 3.55 %	3,598	22 407,62	19 737,34	0,00	4 007,92
SDIS 2011-001	N	0,00	A-1	676 314,72	18,15	F	Taux fixe à 3.55 %	3,598	26 854,45	23 654,31	0,00	2 241,54
SDIS 2011-002	N	0,00	A-1	425 984,06	13,98	F	Taux fixe à 5.2 %	5,302	21 283,47	21 740,61	0,00	292,28
SDIS 2011-003	N	0,00	A-1	422 683,68	13,97	F	Taux fixe à 4.99 %	5,084	21 441,35	20 694,85	0,00	556,17
SDIS 2013-001	N	0,00	A-1	26 935,97	0,90	V	Euribor 3M + 1.47	3,461	26 935,97	703,57	0,00	0,00
SDIS 2013-002	N	0,00	A-1	191 700,00	6,58	V	Euribor 3M + 1.53	3,256	28 400,00	7 892,02	0,00	1 419,98
SDIS 2015-001	N	0,00	A-1	556 004,76	13,67	V	(Euribor 12M + 0.75)-Floor 0 sur Euribor 12M	2,545	28 369,58	14 138,27	0,00	7 819,75
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		4 898 793,52		11 903 307,16					671 281,30	506 345,93	129 535,45	48 877,67

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	11 903 307,16	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		4 633 455,41					4 633 455,41				0,00	0,00	0,00
Swap MX 761 72V	SDIS 2006-002/1	4 633 455,41	01/02/2037	CREDIT MUTUEL ARKEA	swap	taux	4 633 455,41	01/02/2013	01/02/2037		0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		4 633 455,41					4 633 455,41				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						1 255 864,51	-17 968,87		
Swap MX 761 72V	SDIS 2006-002/1	Taux fixe à 1.94 %	1,983	TAG 3M(Postfixé)	3,990	1 255 864,51	-17 968,87	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						1 255 864,51	-17 968,87		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 75.00 €		2022-11-07
	Catégories de biens amortis		
L	Dépôts & cautionnements reçus - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	FRAIS ETUDE - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	PUB ET INSERTION - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	TERRAINS BATIS OP - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Terrains bâtis - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	CIS PLEINE PROPRIETE - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Réseaux de transmission - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	MATERIEL ROULANT - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	HABILLEMENT - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	MATERIEL DE SECOURS OP - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	MATERIEL DE SECOURS OP - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	CIS MIS A DISPO - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Bâtiments administratifs - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	CIS PLEINE PROPRIETE - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Constructions sur sol d'autrui - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Centre d'incendie & de secours - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Avances - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Dépôts & cautionnements versés - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Subventions Région - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	Subventions Région - 30 an(s)	30	07/02/2022
L	Départements - 10 an(s)	10	07/02/2022
L	Départements - 13 an(s)	13	07/02/2022
L	Départements - 30 an(s)	30	07/02/2022
L	Communes - 30 an(s)	30	07/02/2022
L	Fonds aide investissement SDIS - 10 an(s)	10	07/02/2022
L	Fonds aide investissement SDIS - 14 an(s)	14	07/02/2022
L	Fonds aide investissement SDIS - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	Fonds aide investissement SDIS - 20 an(s)	20	07/02/2022
L	Fonds aide investissement SDIS - 3 an(s)	3	07/02/2022
L	Fonds aide investissement SDIS - 5 an(s)	5	07/02/2022
L	Fonds aide investissement SDIS - 6 an(s)	6	07/02/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	FRAIS ETUDE - 5 an(s)	5 07/02/2022
L	PUB ET INSERTION - 1 an(s)	1 07/02/2022
L	PUB ET INSERTION - 12 an(s)	12 07/02/2022
L	PUB ET INSERTION - 15 an(s)	15 07/02/2022
L	PUB ET INSERTION - 3 an(s)	3 07/02/2022
L	PUB ET INSERTION - 30 an(s)	30 07/02/2022
L	PUB ET INSERTION - 5 an(s)	5 07/02/2022
L	PUB ET INSERTION - 7 an(s)	7 07/02/2022
L	Subv.équpt aux organism public - 5 an(s)	5 07/02/2022
L	Subv.Equip.nature/Batim.&insta - 5 an(s)	5 07/02/2022
L	Subv.d'équipt en nature - 5 an(s)	5 07/02/2022
L	Concessions,brevets, licences - 1 an(s)	1 07/02/2022
L	Concessions,brevets, licences - 10 an(s)	10 07/02/2022
L	LOGICIELS INFORMATIQUES - 5 an(s)	5 07/02/2022
L	Logiciels - 1 an(s)	1 07/02/2022
L	Logiciels - 10 an(s)	10 07/02/2022
L	Logiciels - 5 an(s)	5 07/02/2022
L	BATIMENTS ADMIN OP (Direction/Codis/Ecole) - 5 ans	5 07/02/2022
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 15 an(s)	15 07/02/2022
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 25 an(s)	25 07/02/2022
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 26 an(s)	26 07/02/2022
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 27 an(s)	27 07/02/2022
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 28 an(s)	28 07/02/2022
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 30 an(s)	30 07/02/2022
L	CIS PLEINE PROPRIETE OP - 15 an(s)	15 07/02/2022
L	CIS PLEINE PROPRIETE OP - 30 an(s)	30 07/02/2022
L	CIS PLEINE PROPRIETE OP - 5 an(s)	5 07/02/2022
L	CIS PLEINE PROPRIETE / AGENCEMENT - 15 an(s)	15 07/02/2022
L	CIS PLEINE PROPRIETE - 27 an(s)	27 07/02/2022
L	CIS PLEINE PROPRIETE - 28 an(s)	28 07/02/2022
L	CIS PLEINE PROPRIETE - 29 an(s)	29 07/02/2022
L	CIS PLEINE PROPRIETE / CONSTRUCTION - 30 an(s)	30 07/02/2022
L	CIS CONSTRUIT SUR SOL AUTRUI - 30 an(s)	30 07/02/2022
L	Réseaux de transmission - 1 an(s)	1 07/02/2022
L	Réseaux de transmission - 10 an(s)	10 07/02/2022
L	Réseaux de transmission - 5 an(s)	5 07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT OP - 10 an(s)	10 07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT OP - 12 an(s)	12 07/02/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	MATERIEL ROULANT OP - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT OP - 20 an(s)	20	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT OP - 5 an(s)	5	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT - 10 an(s)	10	07/02/2022
L	VL CITADINES - 10 ans	10	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT - 11 an(s)	11	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT - 12 an(s)	12	07/02/2022
L	VSAV - VSAB - 12 ans	12	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT - 13 an(s)	13	07/02/2022
L	VL FOURGONNETTES (VLR) - 13 ans	13	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT - 14 an(s)	14	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	VL TOUS TERRAINS - 15 ans	15	07/02/2022
L	VEHICULE TOUS USAGES (VTU) - 15 ans	15	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT - 2 an(s)	2	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT - 20 an(s)	20	07/02/2022
L	VEHICULE 1ERE INTERVENTION LEGER (VPI VL) - 20 ans	20	07/02/2022
L	BARGES - 20 ans	20	07/02/2022
L	CAMION CITERNE FEUX DE FORET (CCF) - 20 ans	20	07/02/2022
L	CAMION CITERNE GRANDE CAPACITE (CCGC) - 20 ans	20	07/02/2022
L	CAMION CITERNE RURAL (CCR) - 20 ans	20	07/02/2022
L	CELLULES SPECIALISEES PL - 20 ans	20	07/02/2022
L	EHELLES (EPSA - EPA - EPAS) - 20 ans	20	07/02/2022
L	FOURGON POMPE TONNE (FPT - FPTSR - FPTSSL - FPTL)	20	07/02/2022
L	FOURGON POMPE TONNE HORS ROUTE (FPTHR) - 20 ans	20	07/02/2022
L	VEHICULE 1ERE INTERVENTION PL (VPI PL) - 20 ans	20	07/02/2022
L	GROSSE REPARATION SUR BIEN TOTALEMENT AMORTI - 2 ans	2	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT - 3 an(s)	3	07/02/2022
L	TRANSFORM. VSAV EN AUTRES VEHICULES SEC - 3 ans	3	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT - 4 an(s)	4	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT - 5 an(s)	5	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT - 6 an(s)	6	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT - 8 an(s)	8	07/02/2022
L	MATERIEL ROULANT - 9 an(s)	9	07/02/2022
L	HABILLEMENT OP - 1 an(s)	1	07/02/2022
L	HABILLEMENT OP - 2 an(s)	2	07/02/2022
L	HABILLEMENT OP - 5 an(s)	5	07/02/2022
L	HABILLEMENT - 1 an(s)	1	07/02/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	HABILLEMENT - 10 an(s)	10	07/02/2022
L	BOTTES INCENDIE- 10 ans	10	07/02/2022
L	VESTE TEXTILE - 10 ans	10	07/02/2022
L	PANTALON TEXTILE - 10 ans	10	07/02/2022
L	GANTS DE FEU - 1 an(s)	1	07/02/2022
L	EPI - SAP - 1 an(s)	1	07/02/2022
L	PANTALON POLYCOTON - 2 an(s)	2	07/02/2022
L	HABILLEMENT - 3 an(s)	3	07/02/2022
L	AUTRES EPI (F1, EQUIPES SPE,...) - 3 ans	3	07/02/2022
L	POLO F2 MANCHES LONGUES - 3 ans	3	07/02/2022
L	VESTE POLYCOTON - 4 an(s)	4	07/02/2022
L	HABILLEMENT - 5 an(s)	5	07/02/2022
L	SOFTSHELL - 5 ans	5	07/02/2022
L	BOTTES ALLEGEES - 5 ans	5	07/02/2022
L	HABILLEMENT - 8 an(s)	8	07/02/2022
L	VESTE DE PLUIE - 8 ans	8	07/02/2022
L	MATERIEL DE SECOURS OP - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	MATERIEL DE SECOURS OP - 20 an(s)	20	07/02/2022
L	MATERIEL DE SECOURS OP - 5 an(s)	5	07/02/2022
L	MATERIEL SAP - 1 an(s)	1	07/02/2022
L	GROS MATERIEL DE VENTIL & PROD MOUSSE - 10 an(s)	10	07/02/2022
L	EMBARCATION MOTORISEE RECO-SAUV - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	MATERIEL DE SECOURS - 20 an(s)	20	07/02/2022
L	AUTRE EMBARCATION - 20 ans	20	07/02/2022
L	REMORQUE INCENDIE - 20 ans	20	07/02/2022
L	AUTRE REMORQUE - 20 ans	20	07/02/2022
L	MATERIEL MEDICAL (DSA, ASPI. MUCO,...) - 3 an(s)	3	07/02/2022
L	MATERIEL DE SECOURS - 5 an(s)	5	07/02/2022
L	AUTRE MATERIEL INCENDIE ET SECOURS - 5 ans	5	07/02/2022
L	MATERIEL SPE (PLONGEE, DEBLAIEMT,...) - 5 ans	5	07/02/2022
L	MATERIEL DE TRANSMISSION - 5 ans	5	07/02/2022
L	MATERIEL ET BOUTEILLES GAZ COMPRIME - 7 an(s)	7	07/02/2022
L	Ateliers - 1 an(s)	1	07/02/2022
L	Ateliers - 10 an(s)	10	07/02/2022
L	Ateliers - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	MATERIEL ET OUTILLAGE ATELIER - 5 an(s)	5	07/02/2022
L	Aut. matériel & outillage tec. - 1 an(s)	1	07/02/2022
L	Aut. matériel & outillage tec. - 5 an(s)	5	07/02/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	AUTRES MATERIELS OP - 5 an(s)	5	07/02/2022
L	AUTRES MATERIELS - 1 an(s)	1	07/02/2022
L	AUTRES MATERIELS - 10 an(s)	10	07/02/2022
L	AUTRES MATERIELS - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	AUTRES MATERIELS - 2 an(s)	2	07/02/2022
L	AUTRES MATERIELS - 5 an(s)	5	07/02/2022
L	MATERIEL AUDIO VISUEL OU DE COMMUNICATION - 5 ans	5	07/02/2022
L	MATERIEL SPORTIF - 5 ans	5	07/02/2022
L	MOBILIER DE RANGEMTS ET MATERIEL ENTRETIEN - 5 ans	5	07/02/2022
L	ARMOIRES VESTIAIRES DES SP - 5 ans	5	07/02/2022
L	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES PEDAGO.- 5 ans	5	07/02/2022
L	MATERIEL CHAMBRES DE GARDE ET LIEUX DE VIE - 5 ans	5	07/02/2022
L	CIS MIS A DISPO - AGENCEMENT - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	CIS MIS A DISPO - 28 an(s)	28	07/02/2022
L	CIS MIS A DISPO - CONSTRUCTION - 30 an(s)	30	07/02/2022
L	BATIMENT AGENCEMENT TERRAIN - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	BATIMENT AGENCEMENT TERRAIN - 30 an(s)	30	07/02/2022
L	VEHICULE TRANSPORT DE PERSONNEL (VTP) - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	MATERIEL INFORMATIQUE OP - 5 an(s)	5	07/02/2022
L	MATERIEL INFORMATIQUE - 1 an(s)	1	07/02/2022
L	MATERIEL INFORMATIQUE - 10 an(s)	10	07/02/2022
L	MATERIEL INFORMATIQUE - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	MATERIEL INFORMATIQUE - 3 an(s)	3	07/02/2022
L	ORDINATEUR PORTABLE - 3 ANS	3	07/02/2022
L	TABLETTE NUMERIQUE & AUTRE EQUIPEMT NOMADE - 3 ans	3	07/02/2022
L	ORDINATEUR FIXE COMPLET - 4 an(s)	4	07/02/2022
L	MATERIEL INFORMATIQUE - 5 an(s)	5	07/02/2022
L	ECRAN, IMPRIMANTE, SERVEUR,.... - 5 ans	5	07/02/2022
L	AUTRES MATERIELS INFORMATIQUE - 5 ans	5	07/02/2022
L	MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU OP - 1 an(s)	1	07/02/2022
L	MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU - 1 an(s)	1	07/02/2022
L	MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU - 10 an(s)	10	07/02/2022
L	MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU - 5 an(s)	5	07/02/2022
L	MOBILIER SALLE DE REUNION ET BUREAU - 5 ans	5	07/02/2022
L	MATERIEL DE BUREAUTIQUE ET DE REPRO - 5 ans	5	07/02/2022
L	AUTRES MOBILIER ET MATERIELS DE BUREAU - 5 ans	5	07/02/2022
L	AUTRES MATERIELS - 1 an(s)	1	07/02/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	AUTRES MATERIELS - 5 an(s)	5	07/02/2022
L	Bâtiments administratifs - AGENCEMENT - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	Bâtiments administratifs - CONSTRUCTION- 30 an(s)	30	07/02/2022
L	CIS PLEINE PROPRIETE - AGENCEMENT - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	CIS PLEINE PROPRIETE - CONSTRUCTION - 30 an(s)	30	07/02/2022
L	Constructions sur sol d'autrui - 30 an(s)	30	07/02/2022
L	CIS MIS A DISPO - AGENCEMENT - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	CIS MIS A DISPO - CONSTRUCTION - 30 an(s)	30	07/02/2022
L	Install°gal,agcmt,amgt divers - 15 an(s)	15	07/02/2022
L	Subvention versée par le Département	0	07/11/2022
L	Etudes non suivies de réalisation - 0 an	0	07/11/2022
L	Etudes non suivies de réalisation - 5 ans	0	07/11/2022
L	Pub. suivie ou non suivie de réalisation - 5 ans	0	07/11/2022
L	Logiciel informatique - 5 ans	0	07/11/2022
L	Agencement bâtiments administratifs - 15 ans	0	07/11/2022
L	Construction bâtiments administratifs - 30 ans	0	07/11/2022
L	Agencement CIS pleine propriété - 15 ans	0	07/11/2022
L	Construction CIS pleine propriété - 30 ans	0	07/11/2022
L	Construction CIS sur sol d'autrui - 30 ans	0	07/11/2022
L	Agencemnt CIS construits sur sol d'autrui - 15 ans	0	07/11/2022
L	Réseaux de transmission - 5 ans	0	07/11/2022
L	VL Fourgonnettes - 12 ans	0	07/11/2022
L	VSAV / VSAB - 13 ans	0	07/11/2022
L	Grosse réparation sur biens amortis - 2 ans	0	07/11/2022
L	Matériel roulant - 20 ans	0	07/11/2022
L	Transformation de véhicules - 3 ans	0	07/11/2022
L	VL citadines - 8 ans	0	07/11/2022
L	Habillement - 1 an	0	07/11/2022
L	Matériel de secours & habillement - 10 ans	0	07/11/2022
L	Matériel de secours - 15 ans	0	07/11/2022
L	Habillement - 2 ans	0	07/11/2022
L	Matériel de secours - 20 ans	0	07/11/2022
L	Matériel de secours & habillement - 3 ans	0	07/11/2022
L	Habillement - 4 ans	0	07/11/2022
L	Matériel de secours - 7 ans	0	07/11/2022
L	Habillement - 8 ans	0	07/11/2022
L	BFV - 1 an	0	07/11/2022
L	Matériel & outillage d'atelier - 5 ans	0	07/11/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Autres matériels & outillages techniques - 5 ans	0	07/11/2022
L	BFV - 1 an	0	07/11/2022
L	Agencement CIS mis à disposition - 15 ans	0	07/11/2022
L	Construction CIS mis à disposition - 30 ans	0	07/11/2022
L	Installations générales, agencements - 5 ans	0	07/11/2022
L	Véhicule transport personnel - 15 ans	0	07/11/2022
L	Ordinateur portable/Tablettes - 3 ans	0	07/11/2022
L	Ordinateur fixe complet - 4 ans	0	07/11/2022
L	Ecran/imprimante/serveur/autres - 5 ans	0	07/11/2022
L	BFV - 1an	0	07/11/2022
L	Mobilier & matériel de bureau - 5 ans	0	07/11/2022
L	BFV - 1 an	0	07/11/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	Provisions pour dépréciation actifs circulants	15 000,00	0	0,00	15 000,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					88 618,00
65748	Subvention annuelle		UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS 71	Association	31 000,00
65748	Subvention JSP		UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS 71 - SECTION JSP	Association	30 000,00
65748	Subvention annuelle		uvre des Pupilles	Association	2 900,00
65748	Subvention annuelle		AMICALE DDSIS	Association	23 718,00
65748	Subvention annuelle		LE BON SAMARITAIN	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		53,00	0,00	53,00	52,00	0,00	52,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif principal 1 cl	C	16,00	0,00	16,00	19,00	0,00	19,00
Adjoint administratif principal 2 cl	C	3,00	0,00	3,00	4,00	0,00	4,00
Attaché territorial	A	8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Attaché territorial hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial principal	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal 1cl	B	5,00	0,00	5,00	6,00	0,00	6,00
Rédacteur principal 2cl	B	8,00	0,00	8,00	6,00	0,00	6,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		39,00	0,00	39,00	31,00	5,00	36,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint technique principal 1cl	C	12,00	0,00	12,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique principal 2cl	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	9,00	0,00	9,00	5,00	3,00	8,00
Ingénieur principal	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 1cl	B	6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal 2cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		357,00	0,00	357,00	351,00	0,00	351,00
Adjudant	C	105,00	0,00	105,00	104,00	0,00	104,00
Capitaine	A	8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Caporal	C	14,00	0,00	14,00	39,00	0,00	39,00
Caporal-chef	C	20,00	0,00	20,00	18,00	0,00	18,00
Colonel	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Colonel Hors classe	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Commandant	A	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Infirmier hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Lieutenant 1 cl	B	41,00	0,00	41,00	32,00	0,00	32,00
Lieutenant 2 cl	B	10,00	0,00	10,00	18,00	0,00	18,00
Lieutenant HC	B	12,00	0,00	12,00	11,00	0,00	11,00
Lieutenant-colonel	A	9,00	0,00	9,00	7,00	0,00	7,00
Médecin de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Pharmacien hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Sapeur	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Sergent	C	120,00	0,00	120,00	98,00	0,00	98,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		449,00	0,00	449,00	434,00	5,00	439,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 - Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 343-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 416 325,00	I 1 416 325,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		671 500,00	671 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	671 500,00	671 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		744 825,00	744 825,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	744 825,00	744 825,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 416 325,00	1 514 932,26	0,00	2 931 257,26

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 341 989,50	III 7 341 989,50
Ressources propres externes de l'année (a)		1 332 400,00	1 332 400,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	714 800,00	714 800,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	617 600,00	617 600,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		6 009 589,50	6 009 589,50
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	33 758,00	33 758,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	16 000,00	16 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	8 800,00	8 800,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	154 499,00	154 499,00
281311	Bâtiments administratifs	183 366,00	183 366,00
281315	Centres d'incendie et de secours	1 016 316,00	1 016 316,00
281531	Réseaux d'adduction deau	0,00	0,00
281535	Réseaux de transmission	65 833,00	65 833,00
281561	Matériel roulant	1 771 734,00	1 771 734,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 492 200,00	1 492 200,00
281578	Autre matériel technique	12 680,00	12 680,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	65 353,00	65 353,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	677 998,00	677 998,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 910,00	1 910,00
281828	Autres matériels de transport	6 662,00	6 662,00
281838	Autre matériel informatique	426 525,00	426 525,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	36 198,00	36 198,00
28188	Autres immo. corporelles	30 168,00	30 168,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 589,50	9 589,50
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	----------

Total ressources propres disponibles	7 341 989,50	0,00	3 197 910,50	0,00	10 539 900,00
---	---------------------	-------------	---------------------	-------------	----------------------

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 931 257,26
Ressources propres disponibles	IV	10 539 900,00
Solde	V = IV – II (8)	7 608 642,74

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/02/2023

Présenté par Le Président (1),

A MACON, le 06/03/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A MACON, le 06/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Alain PHILIBERT	
André ACCARY	
Carole CHENUET	
Colette BELTJENS	
Dominique LANOISELET	
François BONNETAIN	
Frédéric BOUCHET	
Frédéric BROCHOT	
Jean-Claude BECOUSSE	
Jean-François COGNARD	
Jean-Louis MARTIN	
Jean-Michel DESMARD	
Jean-Paul LUARD	
Patrick DESROCHES	
Pierre BERTHIER	
Roland BERTIN	
Thierry DESJOURS	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 08/03/2023, et de la publication le 08/03/2023

A MACON, le 08/03/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ARRÊTÉ - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de pouvoir(s) :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES : pour :
 contre :
 abstentions :

25
17
2
19

Présenté par le Président
 À Mâcon, le - 6 MARS 2023

Date de convocation : 21.02.2023

Le Président,
 Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire à Mâcon, le

- 6 MARS 2023

Les membres du Conseil d'administration

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
Le Président, André ACCARY		Aline GRUET		Le 1er Vice-Président Jean-Claude BÉCOUSSE		Élisabeth ROBLOT		La 2 ^{ème} Vice-Présidente Dominique LANOISELET		Jean-Vianney GUIGUE	
Marie-Claude BARNAY		Alain BALLOT		Colette BELTJENS		Michel DUVERNOIS		Pierre BERTHIER		Mathilde CHALUMEAU	
François BONNETAIN		Alain GAILLARD		Frédéric BOUCHET		Isabelle BAJARD		Frédéric BROCHOT		Sébastien MARTIN	
Frédéric CANNARD		Jean-Christophe DESCIEUX		Claude CANNET		Florence PLISSONNIER		Carole CHENUET		Catherine AMIOT	
Jean-Michel DESMARD		Marie-France MAUNY		Patrick DESROCHES		Nathalie DAMY		Violaine GILLET		Didier RÉTY	
Jean-Louis MARTIN		Didier VERJUX		Dominique MELIN		Cécile MARTELIN		Alain PHILIBERT		Élisabeth LÉMONON	
Christine ROBIN		Géraldine AURAY									

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le - 8 MARS 2023

et de la publication le Pour le Président et par délégation,
 le directeur départemental
 - 8 MARS 2023

Colonel Frédéric PIGNAUD